

A U V E R G N E

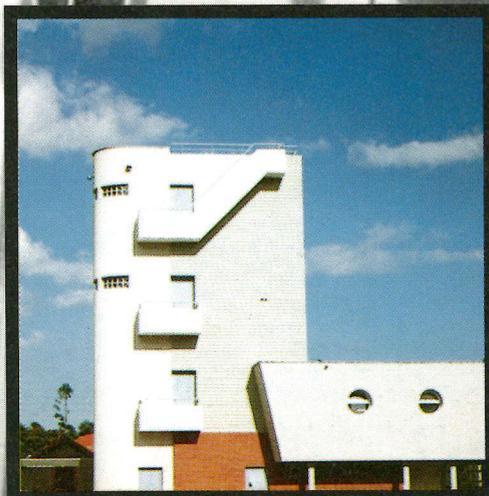


ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL  
REGIONAL DE L'ORDRE  
DES ARCHITECTES  
FÉVRIER 1994 - N°6

**Loi M.O.P. :**  
Un bloc de légalité  
désormais complet

**Eric Sauzède :**  
La passion  
d'Icare



La caserne des pompiers de Chamalières

**Concours :**

La  
**colère**  
des architectes

**Attention,  
la terre se réchauffe !  
Pensez climatisation**

**ROCA  
TRANE**



**L'installation de la climatisation dans les locaux  
ouverts au public, bureaux et autres locaux  
professionnels se généralise,**

*nos 3 Thermiciens travaillent en étroite collaboration avec les bureaux d'études  
de la Région, ils sont à votre service pour vous simplifier l'approche thermique.*

*Consultez-les,*

*ils peuvent vous aider à proposer la meilleure solution pour votre client.*

**AROUCHY**

**CARRELAGE - SALLES DE BAINS - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - ENERGIE GAZ**

**Les Arts de la Table - Liste de Mariage - Cadeaux**

Z.I. Le Chapeau Rouge  
Le Broc  
63500 ISSOIRE  
Tél. 73 89 02 89  
Fax : 73 55 12 01

Z.I. du Brezet  
18, rue Louis-Blériot  
63100 CLERMONT-FD  
Tél. 73 90 20 30  
Fax : 73 90 26 85

Z.I.  
41, rue de Romainville  
03300 CUSSET/ VICHY  
Tél. 73 70 98 06 63  
Fax : 70 98 31 80

Z.I. de Sistrières  
Avenue G. Pompidou  
15000 AURILLAC  
Tél. 71 48 00 71  
Fax : 71 64 27 05

Z.I. de Cantaranne  
Rue de la Prade  
12850 ONET-  
LE-CHATEAU/RODEZ  
Tél. 65 67 00 46  
Fax : 65 67 11 83

# 5

## conseil de l'ordre

- La communication au centre de l'Assemblée générale
- Appel de candidatures
- Un concours d'idée européen sur l'architecture
- L'école d'architecture met les voiles
- Honoraires : la liberté des prix
- Les nouveaux Contrats d'Architectes sont arrivés
- Un service juridique pour les architectes
- Un programme de stages plus large
- Semaine de l'architecture : un bon impact
- Les concours toujours...

**La revue du  
Conseil  
régional  
de l'Ordre  
des  
Architectes  
d'Auvergne.**

**Edition :** Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 73.93.17.84. Fax. 73.34.39.09  
**Directeur de la publication :** Roland Ondet  
**Comité de rédaction :** Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Jean-Pierre Espagne

**Conception Réalisation :** G. de Bussac S.A. 73.92.32.78 avec la participation de Vice Versa pour la réalisation graphique et de Michel Josselin pour la rédaction  
**Publicité :** G. de Bussac / Michel de Féligonde. Tél. 73.62.81.08  
**Dépôt légal :** 1er trimestre 1994.



# s o m m a i r e

# 9

## événement

### Loi M.O.P. : un bloc de légalité désormais complet

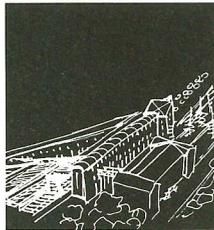
Jean-Paul Pancraccio, avocat conseil auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, répond aux questions que se posent les architectes et les maîtres d'ouvrage.

# 10

## dossier

### Concours : la colère des architectes

Chacun campe sur ses positions. D'un côté, les architectes, plutôt grinçants, dénoncent, parfois avec véhémence, la règle du jeu, ou du moins certains aspects : la lourdeur des concours notamment, la composition du jury et les fameuses rémunérations. De l'autre, les maîtres d'ouvrage et les conducteurs d'opération, plutôt satisfaits du fonctionnement, mêmes s'ils en attendent ici où là quelques aménagements. Tous espèrent que les décrets de la loi M.O.P. permettront de clarifier la situation.



# 18

## savoir-faire

La caserne des pompiers à Chamalières

Une villa en éventail à Chamalières

Un centre pour les professionnels des soins para-hospitaliers

# 20

## lignes de vie

### Eric Sauzède : la passion d'Icare

Depuis toujours, Eric Sauzède voulait "échapper", à la terre. Il n'a pas trouvé mieux que le paramoteur, une nouvelle discipline sportive, pour s'envoler et voir le monde autrement. Portrait d'un passionné.

# 22

## l'observatoire

L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

## annonces

Demandes d'emploi, vente de matériel.

## carnet

## brève

Une scénographie originale

**F**in ! Depuis le temps qu'on les attendait ces fameux décrets M.O.P., eh bien ça y est, ils ont été signés et mis en application. Ainsi, notre profession pourra-t-elle lutter plus efficacement contre un certain nombre de pratiques qui tendaient systématiquement à la réduire ou à la priver de sa dignité. Notre revue face à un tel événement se devait d'apporter quelques commentaires. Toutefois, là encore, la cerise manque sur le gâteau. Certes, les décrets ont été votés, mais il reste toujours la révision des barèmes ingénierie qui viendrait pourtant bien parachever l'édifice. Espérons qu'il ne faille pas attendre aussi longtemps.

Notre revue A.A. ne pouvait pas se faire l'écho de la parution de ces décrets, qui fixent mieux le cadre de notre pratique professionnelle, sans consacrer son dossier à une pratique aujourd'hui généralisée dans notre pays et par laquelle passe la quasi-totalité de la commande publique, à savoir les concours. Ces concours, qui, reconnaissons-le, sont souvent synonymes d'amélioration de la qualité architecturale et permettent à certains jeunes architectes de sortir de l'anonymat et de pouvoir accéder à

# e n j e u

des marchés jusqu'alors "fermés" à leurs cabinets, mais ces concours qui, doit-on le répéter, mettent une profession déjà trop souvent malmenée en position d'extrême faiblesse.

Aussi les décrets M.O.P. sont aujourd'hui les bienvenus car ils ont le mérite de venir éclaircir un certain nombre de points laissés trop obscurs ou trop interprétables jusqu'alors, évitant ainsi certaines oppositions entre maîtres d'ouvrage, monteurs d'opérations d'une part et organisations professionnelles d'autre part. Ils viendront, je l'espère, conforter les positions de notre Conseil Régional dans sa politique entreprise depuis quelques années à l'égard des concours "mal montés". Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la parution de ces décrets qui nous donnent aujourd'hui un peu plus de moyens pour défendre et faire respecter notre profession, mais pour cela, il faudrait aussi que les architectes acceptent et soutiennent les actions de défense de leur profession. Ce n'est qu'à cette condition et à cette seule condition que nous pourrions améliorer le cadre de notre pratique professionnelle et que nous pourrions défendre la qualité architecturale.



ORDRE DES ARCHITECTES AUVERGNE

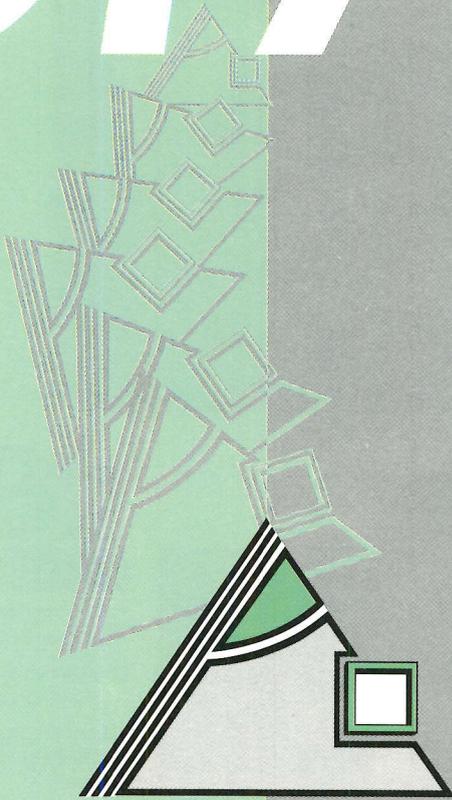
Roland Ondet, Président

# OPAC

DU  
PUY-DE-DOME  
ET DU  
MASSIF CENTRAL

Notre  
raison  
de  
bâtir,  
c'est  
vous !

32, RUE DE BLANZAT  
63000 CLERMONT-FERRAND  
TEL. 73.41.16.16



erice/vernal

## COMPACT, L'ABSOLUE QUALITE D'UN VINYLE LOURD

**L**e grand fabricant de papiers peints **ESSEF** lance sa nouvelle collection de vinyles lourds **COMPACT**, et choisit comme distributeur **ARVERNA** spécialiste des papiers peints et revêtements muraux. Dans le cadre de ce partenariat, ARVERNA présente COMPACT, une collec-

CLASSEMENT FEU M1 -  
LESSIVABLE - ISOLATION  
PHONIQUE ET THERMIQUE -  
ANTIMOISSISSURE -  
ANTIBACTERIE -  
ANTIPOUSSIERE - SANS  
RACCORD - TEINTE DANS LA  
MASSE (JOINTS INVISIBLES) -  
PELABLE

tion variée de vinyles lourds. Riche en couleurs, COMPACT allie la performance des matières lessivables et résistantes, au raffinement des décorations haut de gamme. Au total, 36 références sont disponibles en rouleaux de 40 x 0,90 m (de 320 à 420 g/m<sup>2</sup>).

- Je souhaite recevoir
- Une documentation
  - La visite d'un technicien

Nom .....  
Prénom .....  
Société .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tél ..... Fax .....

RENSEIGNEMENTS, ARVERNA  
DOCUMENTATIONS 20, rue d'Amboise  
ET SHOW-ROOM 63013 Clermont-Ferrand  
Tél : 73.91.32.86  
Fax : 73.90.89.87



Merci de nous retourner ce coupon à ARVERNA PAPIERS PEINTS  
20, rue d'Amboise 63013 CLERMONT-FERRAND

POINT VIREILLE COMPLENE

## La communication au centre de l'Assemblée Générale Régionale de l'Ordre des Architectes.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes a tenu, le 11 février, à l'aérogare d'Aulnat, son assemblée générale annuelle, en présence de Bruno Relave, Diren, et de personnalités des organisations professionnelles du bâtiment.



Danyel Massacrier

Le Président Roland Ondet a donc ouvert la séance, comme c'est la coutume, en rappelant les chiffres significatifs. Il en ressort notamment, après la croissance des années 80/90, la stabilité des effectifs : 495 architectes en région Auvergne. Mais au-delà de ce constat, ce sont surtout les actions entreprises par son Conseil que le président a voulu développer devant une assistance attentive.

L'axe principal a été la communication :

- Organisation de la semaine de l'architecture, à la DRAC, en collaboration avec le Rectorat, avec un objectif de sensibilisation des scolaires à l'architecture.
- Subventionnement du numéro de la revue "Le Fil de la Borne" consacré à l'architecture contemporaine dans le Puy de Dôme et organisation d'une exposition au musée des Beaux-Arts.
- Enfin et surtout, la consécration de la revue "Auvergne Architectures" qui est un outil de communication interne à la profession et au-delà, exprimant le savoir-faire des architectes de notre région.

On notera également le succès des stages de complément de formation organisés pour les architectes et leurs collaborateurs. Les sujets d'actualité ont été abordés dans la suite des débats : parution des décrets de la loi M.O.P. qui vont régir les rapports des architectes avec leurs clients, et, bien entendu, la récente publication du dernier projet du Carré Jaude, sujet qui, à lui seul, aurait pu encore longtemps animer les conversations.

Cette journée de travail s'est terminée par la visite des nouvelles installations de l'aérogare.

**Honoraires : liberté des prix.** Depuis l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, les méthodes de calcul ou barèmes sont interdits comme étant de nature à restreindre la concurrence. En conséquence, le contrat-type d'architecte établi par l'Ordre des Architectes n'a pour objet que de régler les rapports entre l'architecte et son client. De même, le tableau des taux usuels de rémunération pratiqués par les architectes n'a qu'un caractère indicatif, le montant des honoraires résultant de la libre négociation entre les parties. Par ailleurs, il n'y a aucune spécificité en matière d'honoraires selon le lieu d'exercice.

**Un service juridique pour les architectes.** Devant les interrogations et les demandes de renseignements de plus en plus nombreuses formulées par l'ensemble des confrères, le Conseil Régional Auvergne de l'Ordre des Architectes vient de mettre en place un service juridique, depuis mi-février 1994. Ainsi, une permanence, assurée par un juriste et ouverte gratuitement à l'ensemble des architectes, se tiendra deux fois par mois au siège de notre conseil. Les confrères intéressés peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat. Tél. : 73.93.17.84.

**Course de l'EDHEC : l'Ecole d'Architecture met les voiles.** Pour la 26ème édition de la course croisière de l'EDHEC, 25 étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand ont décidé de vivre une expérience exceptionnelle à l'occasion de cette régata internationale, de se mesurer à d'autres Universités et Ecoles, ainsi qu'à l'élite des skippers français et étrangers. Cette course, qui réunira plus de 3.000 étudiants venus de toute l'Europe, se déroulera aux Sables d'Olonne du 16 au 24 avril 1994. Notre Conseil Régional de l'Ordre sensible à cette volonté de porter haut les couleurs de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand s'est associé à cette manifestation en y apportant un soutien financier.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter "bon vent" à nos jeunes marins.

ORDRE DES  
ARCHITECTES

## Communiqué

Le Comité de rédaction d'Auvergne Architectures, soucieux d'être le porte-parole et le faire-valoir de l'ensemble de la production architecturale de qualité exprimée dans notre région, se tient à la disposition de tous les confrères désireux de nous communiquer des indications sur certaines réalisations ou sur des sujets qu'ils souhaiteraient voir traiter dans notre revue. Par avance, nous les en remercions.

**Les nouveaux Contrats d'Architecte sont arrivés.** La commission "Contrats", composée de conseillers nationaux, de représentants des Conseils régionaux et de l'UNSA, a jugé utile, après de nombreux débats, d'établir deux types de documents rédigés à partir des missions telles qu'elles sont définies dans les décrets d'application de la loi M.O.P. (aujourd'hui publiés) et comportant chacun un CCG (Cahier des Clauses Générales) et un CCP (Cahier des Clauses Particulières) :

- Un Contrat d'Architecte, pour les programmes courants (constructions neuves) selon la mission dite traditionnelle de l'architecte, appelée Mission de base dans les décrets M.O.P. : il est le plus exhaustif possible et a pour objet de définir avec la précision nécessaire la mission de l'architecte et sa rémunération.

- Un Contrat d'Architecte simplifié, émanant du premier, a pour objet de traiter des opérations plus simples telles que maisons individuelles, petit chantier... (constructions neuves) selon la mission traditionnelle.

Ces deux types de contrat sont à retirer auprès de votre Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, au prix de 7 F/Unité.

Sont en cours de préparation d'autres contrats qui traiteront de la rénovation de bâtiments, de la restauration, des missions d'urbanisme...

S'agissant de modèles de contrat, chacun pourra en faire l'usage qu'il souhaite. Il est important de noter que ces documents feront référence pour la rédaction des Contrats d'Architecte et pour la jurisprudence, tant auprès des architectes que des experts, des avocats ou des juges. Il convient donc de ne pas modifier le CCG ; le CCP comportant des choix variables, des adaptations et des dérogations au CCG qui devront être dans le chapitre 6, Clauses Particulières.

Vous disposerez également de deux documents complémentaires :

- Une "lettre d'engagement" type, qu'il convient d'adresser le plus tôt possible au client, accompagnée d'un exemplaire de contrat, pour l'informer, dès le départ de l'opération, des "règles du jeu".

- Une grille indicative de la valeur des prestations d'architecte, accompagnée (au verso) d'un tableau de classification des bâtiments : ceci ne constitue pas un barème, mais un des éléments qui permettra à l'architecte de négocier ses honoraires avec son client. Ces deux documents ont été établis par le Groupe de Travail "Missions" du Conseil des Architectes d'Europe, approuvés par son Assemblée Générale du 5 novembre 1993, ce qui montre que l'ensemble des architectes d'Europe reconnaissent la même valeur pour leur prestation traditionnelle et pour la même mission, définie dans un contrat-guide, avec lequel notre contrat est en parfaite cohérence.

**Concours d'idée européen sur l'architecture.** La commission des communautés européennes organise, dans le cadre du programme Solinfo, un concours d'idée d'architecture, qui s'adresse à la fois aux architectes praticiens et aux étudiants en architecture de l'ensemble des pays de la Communauté. La démarche du concours repose sur la recherche de l'intégration de technique de rafraîchissement passif dans une conception architecturale de qualité.

Pour plus d'informations, s'adresser à : Eric Durand, architecte, responsable français de Solinfo - Tél. : 16.1/43.79.88.83.

**Appel de candidatures.** Dans le cadre de la quatrième édition d'ANANKE, consacrée à l'architecture, l'Office de Tourisme de Roquebrune Cap Martin lance un appel de candidatures aux concepteurs, architectes et artistes. Les candidats sont invités à proposer des idées d'architectures liées au site. La date limite de dépôts de candidatures est fixée au 30 avril 1994. Dossier sur demande au : 16.93.35.62.87.



**En présence du président Roland Ondet, dix jeunes architectes prêtent serment.**

### **Semaine de l'architecture : la semaine de 15 jours.**

Non, ce n'est pas une nouvelle revendication sur le travail, mais la durée d'une manifestation qui cette fois-ci fut d'initiative régionale (du 29 novembre au 17 décembre 1993).

Organisée par l'Ordre des Architectes Auvergne et la Direction Régionale de l'Environnement, elle a regroupé trois manifestations importantes :

- Pour la première, tout a commencé à l'hôtel de Chazerat (DRAC), en présence du Préfet de Région, du Directeur des Affaires Culturelles, du Directeur de l'Environnement, du Président et des membres du Conseil de l'Ordre des Architectes et de bon nombre de partenaires et architectes invités à suivre la visite inaugurale d'une exposition photographique d'architecture contemporaine dans le Puy de Dôme. 30 photographies tirées de la revue "Le Fil" qui retracent bien le dynamisme et les qualités dont font preuve les architectes auvergnats.

A cette exposition, étaient joints des travaux d'élèves de collèges et lycées réalisés dans le cadre d'ateliers de pratique artistique et architecturale. Des maquettes d'élèves de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand étaient également présentées.

Ainsi, livres, revues, photographies, maquettes, films vidéos, se côtoyaient pour rappeler qu'il n'y a pas une seule manière de montrer l'Architecture, mais bien une multitude pour la faire aimer.

La prestation de serments qui s'ensuivit de dix nouveaux impétrants s'avéra fort inhabituelle. Après un interrogatoire serré de la part de nombreux partenaires à l'acte de construire, ils ont été brillamment

précédentes, l'Ordre des Architectes Auvergne et la Direction de l'Environnement ont trouvé un partenaire privilégié en la présence du Rectorat pour des opérations de sensibilisation des collégiens, lycéens et professeurs, à l'architecture.

Cette année, une soixantaine de chefs d'établissements scolaires, d'enseignants toutes disciplines, documentalistes de l'Académie ont répondu à l'invitation.

La semaine se perpétue avec les professionnels (Ordre, CAUE, Ecole d'Architecture...) pour le plus grand plaisir des élèves.

- Troisième volet de cette semaine, une exposition de projets d'étudiants de 5e année à l'Ecole d'Architecture s'est déroulée au CAUE du Puy de Dôme. Elle avait pour sujet le "Domaine de Mirabeau" et concernait six projets de réhabilitation de ce site classé : le couvent des Minimes dit Mirabeau reconverti en hôtellerie de luxe.

Cette Semaine a reçu un bon écho notamment dans le milieu scolaire. Il apparaît que la promotion de telles manifestations doit se faire auprès de publics très différents.

Une diffusion promotionnelle des programmes, revues (Auvergne Architectures et Le Fil) a été réalisée auprès des médias régionaux et nationaux (presse, TV et radios) ainsi que des collèges et lycées via le Rectorat. (400 exemplaires diffusés gratuitement pendant cette semaine).



## **Les concours toujours...**

### **La transparence selon l'OPAC HLM 63**

Afin de procéder à la restructuration de son dépôt terminal, la SAEM T2C décidait d'organiser un concours d'architecture et confiait la conduite de cette opération à HLM 63 OPAC de Clermont-Ferrand.

Quelques jours avant la réunion du jury devant procéder à la sélection des candidats, notre Conseil découvrait par la convocation qui lui était adressée, sans autre forme de procès, que le maître d'ouvrage l'avait désigné d'office en qualité de membre de ce jury. Ne se formalisant cependant pas spécialement de cette cavalière façon de procéder (hélas trop fréquente), notre Conseil demandait communication du règlement de la consultation. Il nous paraît en effet, que la moindre des conditions pour participer à un jury est d'en connaître les règles et ne pas être en désaccord avec celles-ci. Ayant donc pris connaissance de ce règlement,

ou encore une fois, les prestations demandées aux candidats apparaissent disproportionnées avec les indemnités allouées, notre Conseil indiquait au maître d'ouvrage qu'il n'accepterait cette désignation que si les conditions de mise en compétition étaient révisées dans le sens aujourd'hui consacré par les "décrets M.O.P."

Refusant tout dialogue qui aurait pu permettre une adéquation correcte prestations/indemnités, soit en diminuant les premières, soit en augmentant les secondes, le maître d'ouvrage décidait de modifier... la composition du jury.

C'est ainsi que juste avant l'application des décrets M.O.P., il allait constituer le dernier jury comprenant un tiers de "maîtres d'œuvre" exclusivement salariés de l'un ou l'autre des organismes impliqués dans la maîtrise d'ouvrage ou la conduite d'opérations et donc entièrement dépendants de celle-ci. Une étrange conception de la transparence dans la dévolution de la commande publique que nous ne pouvions passer sous silence.

### **Saint-Yorre... c'est vraiment trop fort !**

Consacrant les dispositions de l'article 18-1 de la loi M.O.P. (12 juillet 1985), le décret 93-1270 du 29/11/93 est entré en vigueur le 18 décembre 1993.

Ce décret affirme clairement le caractère hautement exceptionnel que doit revêtir le recours à la procédure de conception-réalisation réservant celle-ci à des ouvrages présentant des difficultés techniques particulières et dont le processus conditionne la conception (centrales nucléaires, centrales thermiques, traitement des ordures ménagères, par exemple).

Pourtant, paraissait le 21 décembre 1993 au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public (BOAMP), soit trois jours après la date fatidique, un appel d'offres pour la conception-construction d'un complexe omnisports à Saint-Yorre (Allier).

On pourrait mettre cette "bavure" sur le compte de l'inadvertance du

maître d'ouvrage s'agissant de textes récents. Il est cependant étrange que le conducteur d'opération, la DDE de l'Allier, manifeste une telle méconnaissance des textes élaborés sous l'égide de son Ministère de tutelle.

Quoi qu'il en soit, notre Conseil a décidé de saisir le Tribunal Administratif pour obtenir l'annulation de cette procédure.

Nous avons déjà saisi celui-ci voici plusieurs mois pour une affaire similaire à Veyre-Monton, concernant l'application de l'article 18-1 de la loi M.O.P. Nous sommes sans nouvelle depuis.

Gageons que la publication des derniers décrets apportera un éclairage encore plus net à ces affaires et nous permettra d'obtenir satisfaction cette fois-ci avant que des confrères n'aient investi leur travail dans une procédure illicite.

# Un programme de stages plus large pour 1994

## Formation

1993 a été une année à forte dépression : consolider les marchés actuels, en obtenir de nouveaux passent par la compétition. C'est le niveau de compétence des agences qui est garant de la commande de demain et de la reconnaissance de la profession d'architecte.

Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer à l'ensemble des architectes et de leurs collaborateurs des stages permettant de s'adapter à l'évolution des marchés et attentes des Maîtres d'Ouvrage.

Dans la logique de la démarche "Qualité" de nos partenaires à l'acte de bâtir, il est indispensable que les architectes soient l'élément moteur de la mise en place du plan "Qualité". Pour cela, la profession doit posséder les outils "Qualité" qui seront développés au cours des stages.

En 1993, les stages organisés ont connu un grand succès, ce qui témoigne de l'intérêt que les architectes portent à l'actualisation de leurs connaissances.

Cela nous encourage à élargir notre programme pour 1994.

## Stages qualité

Il s'agit d'un cycle de trois actions qui devraient être suivies intégralement car elles sont conçues comme une progression du théorique au concret, et du constat des problèmes à l'élaboration de solutions.

La gestion de la qualité est un élément de la gestion des affaires de construction qui intéresse tous les acteurs de l'acte de construire. Par une rationalisation des méthodes et des rapports entre acteurs, son objectif principal est de satisfaire les besoins des utilisateurs des bâtiments, mais ce faisant, elle vise aussi à réduire les pertes financières de chacun provoquées par soi-même ou par les autres. Le maître d'œuvre, par sa position d'acteur central, toujours actif dans le processus de construction, est évidemment concerné au premier chef par cette réflexion.

Le terme de Qualité ayant une acception courante est un usage précis dans l'expression Gestion de la Qualité, celle-ci provoque généralement une réticence de départ, chacun étant convaincu de "faire de la qualité". C'est pourquoi, une première demi-journée

sera consacrée aux notions fondamentales qui permettront de mieux cerner le champ de préoccupation. L'explication du vocabulaire qui a été normalisé permettra d'acquiescer un langage commun et de découvrir les avancées formelles de cette approche de l'activité de production de biens.

On montrera ensuite comment tous les acteurs de l'acte de construire sont concernés en ce que chacun produit des non-qualités pour lui-même mais aussi pour les autres.

Enfin, à travers des démarches et des outils classiques (analyse de processus, diagrammes cause-effet, analyse de Pareto, analyse de risques, de criticité...), on approfondira l'état d'esprit qui sous-tend la réflexion sur ce sujet et l'élaboration des outils opérationnels.

Dans un deuxième temps, une journée complète sera consacrée à l'analyse détaillée d'opérations réelles qui montrent où se situent les défauts qualité et leur incidence financière quand elle est évaluable. On examinera alors, en travail collectif, les solutions envisageables et la part que peut et doit y prendre la maîtrise d'œuvre.

Dans un troisième temps, sur une demi-journée, on situera cette démarche dans le mouvement actuel de développement de la Qualité en présentant le cadre réglementaire déjà en place dans le cadre des marchés publics (circulaires sur les plans qualité, recherche du mieux disant et non du moins disant...), le contexte plus large de la certification (certification Qualibat, certification OPQBI et OPQTEC), les outils déjà opérationnels et testés (analyse de risques, gestion des interfaces, plans et points de contrôle...), et quelques démarches originales.

## Action 1

**Notions fondamentales : 1/2 journée**

Présentation des notions de base et des enjeux visés par ce terme à partir du vocabulaire normalisé.

La gestion de la Qualité : un intérêt pour chacun, une obligation pour tous les acteurs dans l'acte de construire.

Approfondissement des idées de base de la Gestion et de la Qualité à travers la présentation de démarches et d'outils classiques.

## Action 2

**Les outils de la Qualité pour la maîtrise d'œuvre à travers l'analyse de cas concrets : 1 journée**

A partir de l'analyse détaillée de non-qualité réalisée sur quelques opérations réelles, recherche de méthodes et d'outils opérationnels susceptibles de réduire les coûts de non-qualité aussi bien au bénéfice des opérations elles-mêmes qu'à celui de la maîtrise d'œuvre.

## Action 3

**Présentation générale de l'état actuel des démarches et outils de gestion de la Qualité, propres à la maîtrise d'œuvre : 1/2 journée**

Présentation de l'état actuel des outils concrets et des réflexions en cours, notamment en région Auvergne.

Cadre réglementaire général des marchés publics : les circulaires T187 et T189, la certification.

Présentation d'opérations expérimentales démonstratives pour leurs résultats ou pour leur originalité dans la démarche de développement de la Qualité.

En complément de ces trois stages, il nous a semblé opportun d'ajouter des séances de réactualisation technique. Celles-ci se dérouleront tous les 4 mois et auront pour but d'expliquer les nouveaux textes et décrets. Ensuite sera traité un point particulier de réglementation : règlement incendie ERP, règlement acoustique pour rénovation...

ORDRE DES ARCHITECTES

## Le programme des stages pour 1994

### "Qualité"

• Action 1 Qualité	1/2 J	31 mars
• Action 2 Qualité	1 J	28 avril
• Action 3 Qualité	1/2 J	26 mai

### Remise à jour technique

(classification des bâtiments, notice de sécurité) 14 avril (soirée, 16h à 19 h)

### Remise à jour technique

(réglementation acoustique neuf et rénovation) 7 juillet (soirée)

### Remise à jour technique

(réglementation à préciser) 29 septembre

### Remise à jour technique

(réglementation à définir) 19 décembre

### Introduction à la CAO-DAO

Présentation de matériels et logiciels 1/2 J 4 octobre

### Organisation et Gestion

d'Agence d'Architecture 4ème trimestre (date à préciser)

### Jury de Concours

(en fonction des nouveaux textes de la loi M.O.P., le stage prévu en 1993 sera réactualisé) 4ème trimestre (à préciser)

# LUXASTORE

DECO

Z.A. Les  
Gardelles  
B.P. 150  
63203 RIOM Cedex

Tél. 73 38 98 38

Fax 73 38 90 57

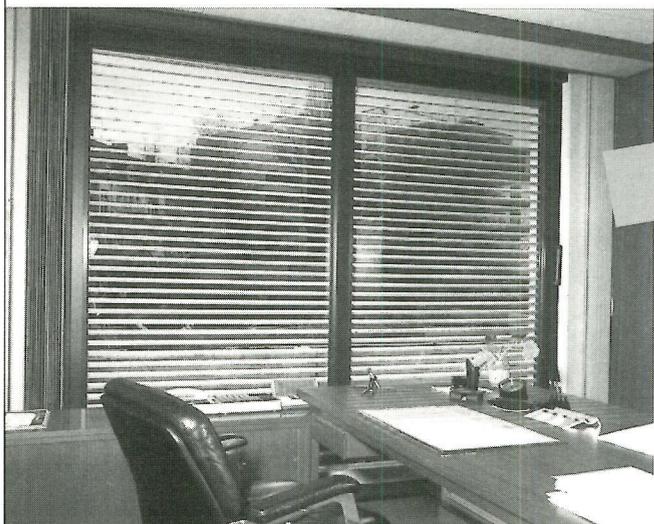
Enfin du nouveau pour l'habitat  
**VARIOROLL**

le volet roulant haute sécurité  
à lames orientables

L'efficacité d'un volet roulant  
et le confort d'un brise soleil

La solution protection solaire  
et fermeture en un seul produit

Documentez-vous !



NOUVEAU



PRODUITS MÉTALLURGIQUES  
TUBES ET ACCESSOIRES  
ALTUGLAS - ALUMINIUM  
TRÉFILÉS - COUVERTURE

# mab acier

La gamme de profilé acier  
RP MANNESMANN est la réponse idéale  
aux questions :

- Esthétique / Sécurité ;
- Esthétique / Solidité ;
- Esthétique / Fiabilité.

Les nouveaux développements de la gamme vous  
permettent désormais de créer à partir d'une  
même base :

- Portes, portails, portes suspendues ;
- Fenêtres ;
- Loggias, vérandas, verrières ;
- Façades, murs-rideaux ;

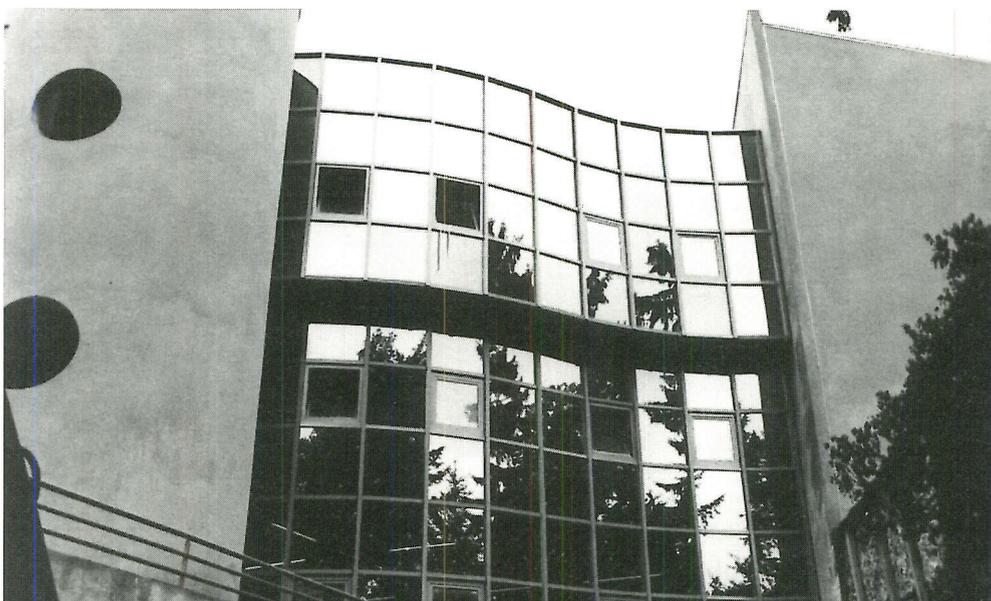
offrant les meilleurs classements  
d'étanchéité AEV.

Mais, la gamme RP MANNESMANN, c'est  
également tous vos ouvrages :

- PARE-FLAMMES (jusqu'à 1 h 30),
- COUPE-FEU (jusqu'à 1 heure),
- PARE-BALLES (classe 3),
- ACOUSTIQUE (indice d'affaiblissement 40 db) ;

sans oublier :

- la PORTE AGRÉÉE H.L.M.  
répondant à tous les derniers critères antivandalisme.



Maison de retraite de Cusset, Architecte : Cabinet INOLTHZ, Entreprise : BAJAUD



DISTRIBUTEUR CONSEIL  
PROFILÉS RP ACIER **Mannesmann**  
**LA SÉCURITÉ C'EST L'ACIER**

Z.I des Acilloux - B.P. 36 - 63801 COURNON Cedex

Tél. 73 69 32 32 Fax 73 69 84 06

# Un bloc de légalité désormais complet

Loi M.O.P.

événement

**COMMENT INTERPRÉTER LES RÉCENTS DÉCRETS DE LA LOI M.O.P. ?**

**QUE PEUVENT EN ATTENDRE LES ARCHITECTES ? QUELLE PLACE ACCORDENT-ILS, AUJOURD'HUI, AUX MAÎTRES D'OUVRAGE ?**

**JEAN-PAUL PANCRACIO, AVOCAT CONSEIL AUPRÈS**

**DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES, RÉPOND À TOUTES CES QUESTIONS.**



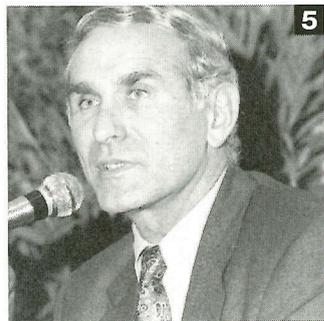
3

**e**n 1986 fut adoptée la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (dite loi M.O.P.). Elle avait pour finalité de réorganiser les modes de passation des marchés publics et de créer à cette occasion de nouveaux rapports entre les architectes, les entre-

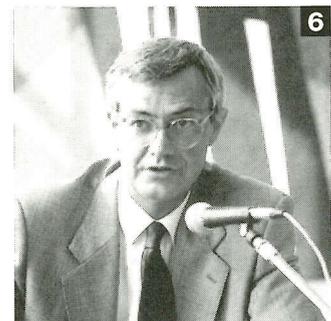
prises et les maîtres d'ouvrages publics. Son adoption était ardemment souhaitée par les architectes qui y voyaient principalement la reconnaissance de leur profession.

Pourtant, la loi va demeurer en jachère durant huit années, le temps que soient élaborés - en concertation - ses décrets d'application. Un tel délai est inhabituel et aurait pu engager la responsabilité administrative de l'Etat s'il n'avait été justifié par la longue recherche d'un accord entre toutes les parties concernées. Le vide juridique relatif qui a prévalu durant cette période a cependant été favorable aux maîtres d'ouvrages publics qui ont pu passer des marchés, lancer des concours, au gré de leurs seuls intérêts, en appliquant notamment des conditions de rémunération dérisoires aux concepteurs non retenus.

Les architectes appelaient donc de leurs vœux ces



5



6



1

décrets. Ils sont arrivés, signés le 29 novembre 1993 ils sont entrés en vigueur le 18 décembre.

## Ce qui va changer

De façon synthétique et en s'en tenant à l'essentiel, présentons ce qui va changer pour la profession :

- Les décrets fournissent un encadrement juridique détaillé et précis pour l'organisation et le déroulement des concours, spécialement en ce qui concerne le concours "conception-réalisation".

- Ils instituent de nouveaux modes de rémunération des architectes, mieux adaptés à la réalité des prestations fournies dans le cadre d'une candidature à un concours que ne l'étaient les anciens, totalement errodés.



7

- Principe de transparence appliqué aux maîtres d'ouvrage dans l'organisation des concours et la passation des marchés.

- Principe de description détaillée de la mission de l'architecte dès l'appel de candidatures.

- Principe de prééminence du projet architectural et donc de l'architecte lui-même. Le choix de l'entreprise vient en second, redonnant ainsi à l'architecte-concepteur une véritable fonction de créativité et de conseil auprès du maître d'ouvrage public.

- Dans la logique du point ci-dessus, principe du caractère exceptionnel du concours "conception-réalisation". Celui-ci se caractérise par l'association immédiate, en amont de la conception du projet, d'un architecte et d'une entreprise. Il est réservé désormais aux seuls et rares ouvrages de caractère principalement industriel requérant la prise en compte prioritaire, dans la conception même, d'impératifs techniques de très grandes difficultés telles que les centrales nucléaires, les stations d'épuration, etc.

Bref, l'ensemble obéit à une volonté politique évidente de mettre en avant et de protéger la fonction de l'architecte dans toutes ses dimensions.

Mais tout cela n'est pas acquis pour autant. Les différents partenaires vont tenter de faire fonctionner ces dispositions au mieux de leurs intérêts respectifs. Aussi, les juridictions administratives vont-elles désormais avoir une grande responsabilité : celle de l'élaboration d'une nouvelle jurisprudence par l'effet de leur pouvoir prétorien d'interprétation des textes.

Il appartient donc tout particulièrement aux architectes, en tant que corps professionnel, de veiller attentivement à faire respecter ce nouvel ensemble législatif et réglementaire relatif à la maîtrise d'ouvrage publique, globalement favorable à leur profession.



*En 1986 fut adoptée la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (dite loi M.O.P.). Pourtant la loi va demeurer en jachère durant huit années, le temps que soient élaborés ses décrets d'application.*

**Les Ministres de l'équipement, du logement et des transports durant cette période**

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1 - Jean Auroux<br>1985        | 5 - Paul Quilès<br>1991       |
| 2 - Pierre Méhaignerie<br>1986 | 6 - Jean-Louis Bianco<br>1992 |
| 3 - Maurice Faure<br>1988      | 7 - Bernard Bosson<br>1993    |
| 4 - Michel Delebarre<br>1989   |                               |

Photographies :  
Ministère de l'Équipement - SIC/B. SUARD

# La CO des

**DANS CETTE AFFAIRE, CHACUN CAMPE SUR SES POSITIONS. D'UN CÔTÉ, LES ARCHITECTES, PLUTÔT GRINÇANTS, DÉNONCENT, PARFOIS AVEC VÉHÉMENTE, LA RÈGLE DU JEU, OU DU MOINS CERTAINS ASPECTS : LA LOURDEUR DES CONCOURS NOTAMMENT, OU ENCORE LA COMPOSITION DU JURY ET LES FAMEUSES RÉMUNÉRATIONS. DE L'AUTRE, LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES CONDUCTEURS D'OPÉRATION, PLUTÔT SATISFAITS DU FONCTIONNEMENT, MÊME S'ILS EN ATTENDENT ICI OU LÀ QUELQUES AMÉNAGEMENTS. TOUS ESPÈRENT QUE LES DÉCRETS DE LA LOI M.O.P. PERMETTRONT DE CLARIFIER LA SITUATION ET LES ARCHITECTES ATTENDENT LA SORTIE DES DERNIERS TEXTES POUR ÊTRE FIXÉS SUR LE MONTANT, JUSQU'ICI ALÉATOIRE, DE LEURS HONORAIRES.**

*Dans ce dossier, préparé au même moment que la sortie des décrets, nos invités ne parlent encore de la loi M.O.P. qu'au conditionnel.*

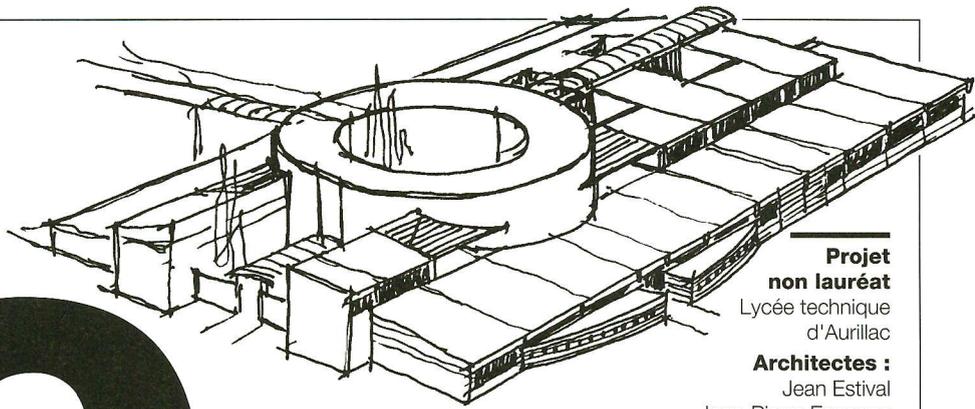
*Certains, d'ailleurs, n'en connaissent pas la teneur, d'autres n'avaient pas analysé tous les aspects de la loi.*

*En réalité, ils attendent les effets de son application avant de se prononcer. Dans ce contexte, évidemment polémique, qui touche directement la profession, les positions des uns et des autres, parfois tranchées, ont été reprises par notre reporter, sans qu'elles reflètent forcément la position des organisations professionnelles.*

*Au cours de sa longue enquête, il a rencontré des architectes de chaque département et des maîtres d'ouvrage.*

*Leurs témoignages contribuent à alimenter le débat sur l'avenir de la profession, qui ne se refermera pas avec cet article. De son côté, le représentant du Conseil Régional de l'Ordre donne son point de vue.*

*En tout cas, nous vous incitons à réagir et à envoyer vos lettres à "Auvergne Architectures".*



**Projet non lauréat**  
Lycée technique d'Aurillac

**Architectes :**  
Jean Estival  
Jean-Pierre Espagne  
Marie-Françoise Georges

# l'ère architectes

**P**erdre un concours entraîne parfois des cicatrices difficiles à refermer. La sanction peut même décourager les plus avertis. "Nous n'en ressortons pas indemnes, lâche Dominique Santallier, un jeune architecte clermontois. Et quand on en perd plusieurs d'affilée, on s'interroge..." C'est pourtant la règle du jeu, celle qui s'impose à tous les candidats. "Il faut en accepter les aléas, lui répond son confrère du Cantal, Jean Estival, et ne pas se remettre en cause systématiquement parce que l'on est mis momentanément sur la touche." Personne, en fait, ne remet en

cause sérieusement le principe des concours. "Existe-t-il un autre moyen de réfléchir sur les bâtiments importants au niveau urbain ?, se demande même Claude Gaillard, l'auteur, avec Adrien Fainsilber, du musée des Beaux-Arts de Clermont. Le concours nous permet souvent d'accéder à une commande intéressante."

Un sentiment partagé par Dominique Santallier, qui a "la sensation de pouvoir enfin parler d'architecture. Nous aimons la compétition, la confrontation avec d'autres équipes, même si ce petit jeu intellectuel laisse des traces", renchérit-il. Bon joueur, il

reconnait qu'un "bon projet permet ensuite d'obtenir une bonne réputation". Ce que confirme aussi Patrice Vallat, architecte en Haute-Loire : "La mise en concurrence doit servir la création des architectes".

## Les concours sont trop souvent jugés sur une image

Leur discours se ressemblent, leurs critiques aussi. "Contrairement aux idées reçues, la France arrive largement en tête pour le nombre de concours proposés, avec un peu plus de 500 chaque année, loin devant les autres Etats de la Communauté européenne, y compris les pays nordiques", souligne Jean-Pierre Espagne, spécialiste du dossier au Conseil Régional l'Ordre des architectes. Mais si les concours existent depuis toujours, en tout cas depuis l'antiquité, "la formule peut devenir rapide-

ment dangereuse lorsque la compétence des jurys est mise en doute", estime Claude Gaillard, à peine provocateur. Comme la plupart de ses confrères, il s'est toujours battu pour augmenter le nombre des architectes au sein des jurys. "A-t-on besoin d'un concours pour désigner un architecte ou pour choisir un projet ?, ironise-t-il. Qu'on nous le dise et qu'on lève enfin l'ambiguïté ! Malheureusement, les projets sont trop souvent jugés d'une manière frivole, sur une simple image. Il me paraît pourtant plus important de voir comment s'organise la ville et comment fonctionne le bâtiment, au lieu de céder aux beaux dessins. Je compare souvent les concours à une loterie".

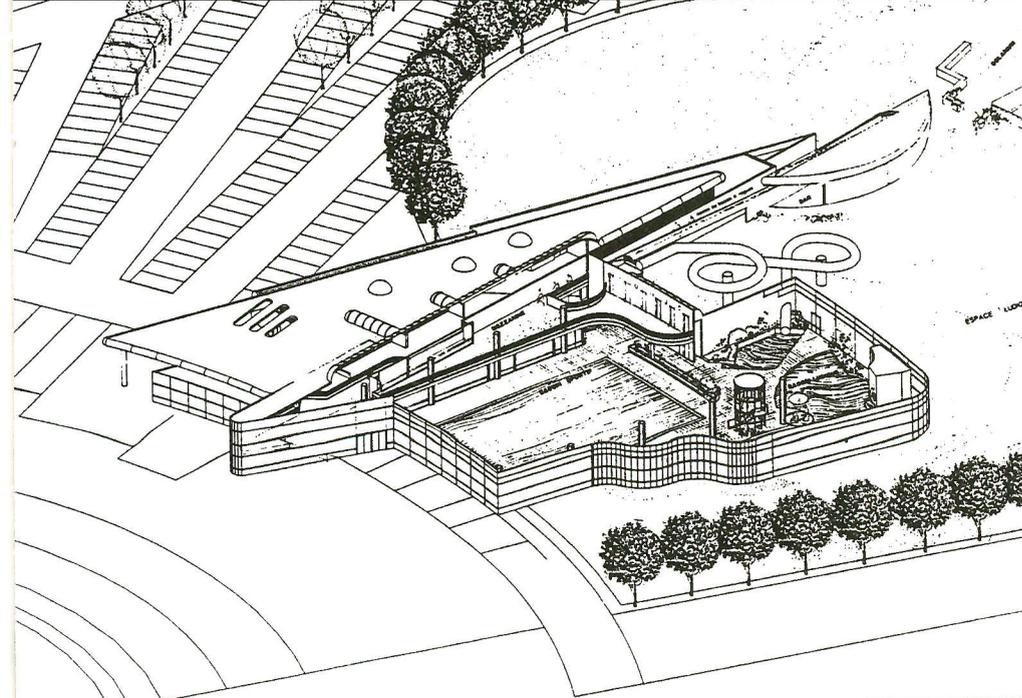
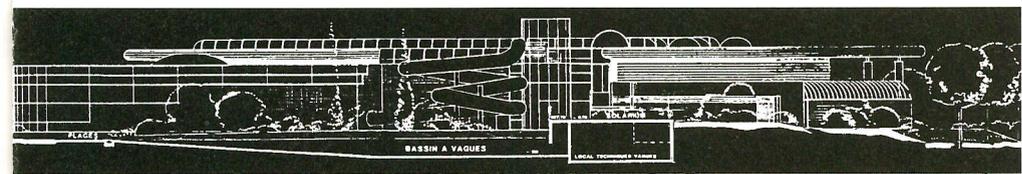
Jugement sans appel que partage à sa manière Patrice Vallat : "Ce ne sont pas toujours les bonnes idées qui passent, parce que la composition actuelle des jurys ne le permet pas. Le poids des professionnels pèse assez peu sur la décision finale, ajoutez-t-il, ➔

**Projet lauréat**

Centre aquarécitatif de Riom

**Architectes :**

Denis Ameil et Louis Ameil



## Des procédures différentes

Tout dépend du montant prévisible des honoraires. Il existe en fait trois cas de figure :

- **Au-dessous de 450.000 F d'honoraires**, après un recensement préalable, le maître d'ouvrage confie directement le projet à l'architecte de son choix.

- **Entre 450.000 F et 900.000 F**, la procédure demande une mise en compétition simplifiée. Après avoir organisé un appel à candidatures par le biais d'une annonce, un jury, comprenant au moins un tiers de maîtres d'œuvre, retient un candidat sur simple présentation de ses compétences. Dans tous les cas, le maître d'ouvrage prend la décision finale et doit la justifier s'il ne suit pas l'avis du jury.

- **Au-dessus de 900.000 F**, la procédure se complique. Le Code des marchés impose au maître d'ouvrage un concours d'architecture et d'ingénierie qui se décompose en deux temps : l'appel à candidatures, pour retenir habituellement entre 3 et 5 candidats qui doivent ensuite remettre un projet. Le jury, présidé par un maître d'ouvrage, désigne alors le lauréat. En cas de désaccord, le maître d'ouvrage doit expliquer sa décision. Avec l'entrée en vigueur de la loi M.O.P., en décembre dernier, le système du concours a été clarifié. D'ici au 1er juillet, de nouveaux textes devraient fixer la manière d'évaluer les primes pour les architectes. Dans le courant de l'année, les seuils pourraient être alignés sur les normes européennes.

# Les mêmes chances pour tous

Entretien avec Michel Barbier,  
Directeur départemental de l'Équipement du Puy-de-Dôme

**IL MÈNE UN JEU  
SUBTIL AFIN DE  
RENDRE LES CONCOURS  
TRANSPARENTS  
ET DONNER LES MÊMES  
CHANCES A TOUS  
LES CANDIDATS.**

La mission peut paraître inconfortable. Coïncé entre les architectes et le maître d'ouvrage, le conducteur d'opération doit porter des avis sur les projets qu'il suivra ensuite jusqu'à la réception des travaux. "Il ne s'agit pas de commettre une erreur d'appréciation", déclare calmement Michel Barbier, Directeur départemental de l'Équipement du Puy-de-Dôme, dont l'intervention se limite aux constructions publiques. En un mot, se garder des beaux discours et vérifier minutieusement le fonctionnement d'un projet, écarter les programmes qui sortiraient de l'enveloppe budgétaire définie au départ par le maître d'ouvrage et apporter au jury les éléments qui lui permettront de choisir sereinement.

C'est en gros la mission qu'il se donne chaque fois que ses services sont consultés. La marge de manœuvre est étroite, car il ne s'agit pas de soutenir un projet contre un autre, mais d'éclairer le jury, de lui apporter des arguments, de veiller au bon déroulement de la convention. "Et ne jamais donner l'impression de juger à la place des autres", insiste-t-il. Ce que dénonce quand même de temps en temps certains candidats.

## Un climat de confiance

Exercice ô combien périlleux, dont il s'acquitte avec la plus grande honnêteté. Se sent-il toujours écouté ? "En toutes circonstances, le jury sait rester souverain. Nous sommes là pour le conseiller et non influencer sa décision", dit-il. Soit. Mais les conclusions d'un conducteur d'opération pèsent lourd dans la décision finale. "Dans cette belle mécanique, nous jouons seulement les intermédiaires, afin de rendre le concours le plus transparent possible", ajoute Michel Barbier. Il ne viendrait à l'idée de personne de pousser notre mission plus loin.

Le message semble entendu. L'état n'entend pas imposer son point de vue mais créer, quand il le peut, un

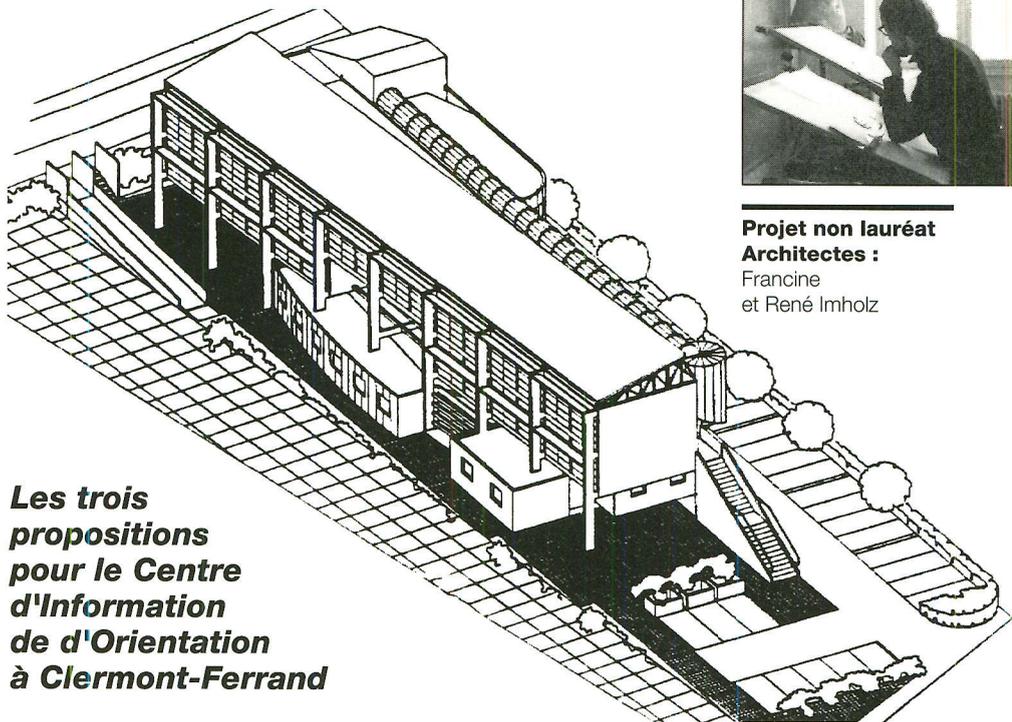
climat de confiance entre tous les partenaires, en s'imposant la plus grande neutralité. Ce que Michel Barbier traduit en ces termes : "Nous sommes sans doute les mieux placés pour résister aux pressions de toutes sortes. Mais vous n'éviterez pas au jury de céder à la séduction que peuvent opérer certains candidats".

Et de dénoncer implicitement les abus de certains candidats qui en rajoutent un peu trop dans leur prestation finale ou qui, parfois, en retenant certaines prestations, cherchent à plaire à certains membres du jury. "Cette surenchère, préjudiciable à la bonne tenue d'un concours, existe de temps en temps", dénonce le directeur de l'Équipement, sans y apporter de remède.

Il faut rappeler, aussi, à la décharge des architectes, que les jurys réclament de plus en plus d'éléments, ouvrant ainsi la porte à tous les débordements. De là à penser que la mise en scène et le luxe de détails faussent parfois les résultats, il n'y a qu'un pas.

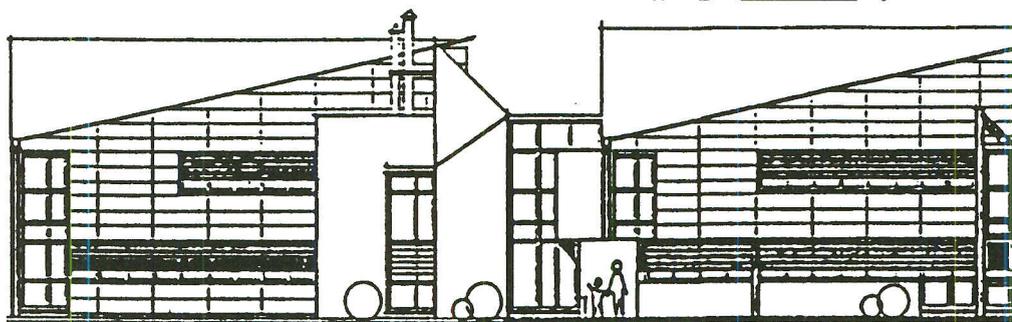
Mais comment décider uniquement sur des critères objectifs ? C'est là sans doute la principale faiblesse du système que ne manquent pourtant pas de dénoncer tous les protagonistes. Peut-on raisonnablement y remédier ? "Il est possible en tous cas, d'en atténuer les effets, estime le directeur de l'Équipement, qui propose plusieurs solutions. D'abord, retenir les bons partenaires dans la composition du jury. Ensuite, proposer aux candidats un programme solidement argumenté qui ne laisse aucun détail de côté. Enfin, créer un climat de confiance entre tous les membres du jury, y compris, bien entendu, avec le conducteur d'opération".

Cet état d'esprit l'a-t-il souvent rencontré ? En forme de réponse, il cite deux concours qui, pour lui, ont parfaitement fonctionné : la maison de retraite de Lezoux et l'Espace Neyron à Clermont-Ferrand. Et de rappeler au passage que la sphère de l'Institut Français de Mécanique Avancée, implantée sur le campus des Cézeaux, à Clermont, dont la réalisation posait au départ quelques inquiétudes au maître d'ouvrage, a pu être maintenue grâce au soutien du conducteur d'opération, qui a reçu finalement la bénédiction du jury.



**Projet non lauréat**  
**Architectes :**  
Francine  
et René Imholz

## Les trois propositions pour le Centre d'Information de l'Orientation à Clermont-Ferrand



**Projet non lauréat**  
**Architectes :**  
Dominique Bresson  
Alain Combes  
Roland Ondet

visiblement agacé. Comment voudriez-vous que je juge la partition d'un musicien ou que j'en ressente toutes les subtilités ?". C'est aussi l'idée que défend Francine Imholz, architecte dans l'Allier, qui s'insurge contre la composition du jury (voir notre encadré p.15).

A quoi assiste-t-on aujourd'hui ? "A ce que certains maîtres d'ouvrage préfèrent accorder leurs suffrages à des projets qui reproduisent l'existant, remarque Patrice Vallat. Un des avatars de notre société, poursuit-il, c'est que tout le monde a l'impression de pouvoir juger les autres, quel que soit le domaine. Et l'architecture, il faut bien le reconnaître, fait peur aux décideurs, qui ne peuvent en contrôler toutes les retombées sur la population".

Ce qu'il propose ?  
1- Déjà, une réforme profonde du système dès le premier obstacle, celui que l'on nomme maintenant l'appel à la concurrence dans les textes de la loi M.O.P. C'est là justement que se concentrent les critiques les plus violentes, car les architectes se sentent un peu les jouets des maîtres d'ouvrage. "Il faut avoir des relations pour être retenu au départ", constate Patrice Vallat, un tantinet découragé, ajoutant tout de même un peu plus tard qu'il "ne faut pas généraliser".

2- Ensuite, une répartition différente dans les jurys pour que "les hommes de l'art deviennent majoritaires". Comme d'autres architectes, il estime que seule la profession peut réellement juger l'écriture architecturale, apprécier l'esprit d'une dessin, analyser la démarche.

Dans un autre registre, Dominique Santallier va même jusqu'à penser que "la décision sera toujours politique, tant que le système actuel ne sera pas abrogé, parfois au détriment de la qualité. Quand nous participons à un concours, dit-il, c'est pour parler vraiment d'architecture, et le jury devrait adopter la même attitude". En tant qu'architecte mais aussi maire d'une petite commune de l'agglomération aurillacoise, Jean Estival modère un peu ces propos, estimant qu'il revient au maître d'ouvrage de décider après avoir écouté attentivement la position des architectes participant au jury.

C'est aussi pour l'essentiel la position de René Massot,

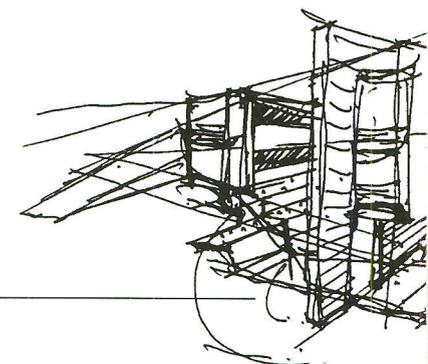


Photo : Danyel Massot



jours la liberté qu'il conviendrait pour décider, par rapport aux maîtres d'ouvrage. Ce qui conduirait à affaiblir un peu plus leur pouvoir.

**Projet lauréat**  
**Architectes :**  
Paul Faye  
Michel Tournaire

Il n'empêche que les architectes pourraient reprendre du poids s'ils s'arrangeaient pour expliquer leur projet dans un langage accessible à tous ceux qui doivent se prononcer. Voilà une remarque de bon sens lancée par Jean Estival : "Nous sommes souvent obligés de traduire certains termes, observe-t-il. Tout en gardant une "vérité professionnelle", les architectes devraient parler plus simplement. Ils défendraient mieux leurs idées. Croyez-moi, il arrive parfois qu'un jury passe à côté d'un bon projet faute d'en avoir compris toutes les nuances. C'est un point de vue que l'on soulève trop rarement mais qui risque pourtant de fausser les résultats d'un concours, sans parler de ceux qui ne savent pas "vendre" et faire vivre leur projet devant un jury".(\*)

### Les effets du parisianisme

Ce ne sont pas les idées qui manquent pour améliorer le fonctionnement des concours. Celle-ci, par exemple, avancée par Dominique Santallier : →

**Projet non lauréat**  
Lycée technique  
Jean Zay à Thiers  
**Architectes :**  
Claude Gaillard  
André Bosloup  
Claude Ravoux

conseiller technique du Recteur (voir notre encadré p.13), ou encore celle de Jean-Luc Schneider, directeur du service technique du Conseil Régional : "Pourquoi changer le pourcentage ?, se demande-t-il. Un architecte ne peut pas être jugé uniquement par ses pairs. Les équilibres, tels qu'ils sont indiqués par la loi, paraissent respectés. Faut-il être spécialiste pour juger ? L'architecture appartient à tout le monde, ajoute-t-il. Actuellement, toutes les composantes sont représentées. Et je ne verrai que des inconvenients à vouloir bouleverser l'ordre des choses. Améliorons les textes – et la loi M.O.P. s'y emploie – mais ne touchons pas à la composition des jurys, dans lesquels les architectes représentent au moins un tiers des membres".

Question de point de vue. D'un côté comme de l'autre, les arguments paraissent irréfutables. Certains, même, prétendent qu'au sein des jurys, des architectes n'ont pas tou-

## LE POINT DE VUE D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE

### La ligne claire

Entretien avec René Massot, Conseiller technique du Recteur pour les constructions

**FAUT-IL REVOIR LE SYSTEME DES CONCOURS ? RENÉ MASSOT, DU RECTORAT, N'EN EST PAS CONVAINCU. IL DIT POURQUOI.**

**A**près avoir suivi le chantier de l'IFMA (1), inauguré récemment, le Rectorat s'apprête à lancer plusieurs concours d'architecture pour la Maison de l'Étudiant, l'Institut de recherche en biologie végétale et l'extension de la bibliothèque des Cézeaux, sur le campus clermontois. A chaque fois – et là on dépasse évidemment le seuil des 900 000 F d'honoraires imposés par le Code des marchés publics – le concours va permettre de départager les candidats, habituellement une petite cinquantaine en Auvergne.

Qu'en attend René Massot, l'homme qui suit tous ces dossiers auprès du Recteur ? "Une grande liberté de création, répond-il. Dans ce genre de concours, l'architecte défend sa proposition. Nus ne sommes pas attachés à un style. A lui de convaincre ses pairs et de séduire le reste du jury. Dans notre secteur, en tout cas, le poids des références joue assez peu. Croyez-moi, c'est la qualité du projet qui sera jugée. Pas seulement l'architecture, mais aussi son fonctionnement, cela va de soi".

### Une garantie de transparence

C'est pour lui également la garantie d'une grande transparence, l'assurance pour les maîtres d'œuvre de connaître tous les rouages d'une mécanique soigneusement huilée, qui ne comporte aucun piège, dont les étapes sont parfaitement identifiées. Au niveau de l'appel à candidatures, les règles sont rigoureusement les mêmes pour tous les candidats, qui peuvent envoyer au maximum dix références appuyées pour chacune d'entre elles par quatre diapositives.

Aucune surprise non plus dans l'explication du projet, contenue dans un programme précis. Le tout confié à un cabinet spécialisé connaissant entre autres les contraintes universitaires. Le rectorat n'y voit que des avantages, en particulier, cette "vision extérieure, commente René Massot, mais le

programme ne doit en aucun cas induire la réponse architecturale. Prenez l'IFMA, le jury a dû choisir entre des projets très différents les uns des autres. Preuve, selon lui, que les architectes ne sont pas enfermés dans une spécialité."

Une fois franchies les premières formalités, "le maître d'ouvrage suit en principe les décisions du jury, constate René Massot. Volontairement, le Recteur ne découvre les projets qu'au dernier moment. C'est là que les architectes du jury remplissent leur rôle pédagogique : il leur revient d'expliquer l'architecture. Leur conviction influence souvent les décisions du jury", ajoute-t-il, persuadé que "leur nombre importe peu. Grâce à cet échange, le vote est obtenu souvent à l'unanimité. Personne, ainsi n'a l'impression d'être manipulé." Et pour se préserver de toute critique, le rectorat demande systématiquement à la Mission pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) de participer ainsi qu'à une personnalité connue de l'architecture. Il semble donc que toutes les précautions soient prises, afin de mettre les candidats sur le même pied d'égalité. Et que les pressions, d'où qu'elles viennent, ne puissent influencer le jury. "Nous sommes reconnus pour accorder aux architectes la meilleure rémunération, celle préconisée par la MIQCP, précise encore René Massot, et les prestations demandées aux architectes sont toujours discutées avec les membres du jury". Il n'existe aucune faille apparente dans sa démonstration. Excepté peut-être la place réservée aux jeunes architectes auxquels il manque forcément des références. "Je leur conseille de s'associer avec un "grand", rétorque-t-il.

Pourquoi pas ? Il reconnaît quand même que la formule a ses limites, mais qu'en l'absence des concours, il "n'existerait aucune émulation et donc aucune évolution et que l'on condamnerait alors les architectes à se spécialiser, ce qui rendrait l'architecture répétitive". Et il reste persuadé que la loi M.O.P., lorsque tous les textes seront sortis, devrait codifier la procédure, avec plus de rigueur encore, simplifiant ainsi la tâche du jury. Rendez-vous dans quelques mois.

(1) Institut Français de Mécanique Avancée. Voir le dernier numéro d'Auvergne Architectures.

→ "Pour qu'un concours fonctionne bien, nous avons besoin d'un bon programme, à condition toutefois qu'il permette aux architectes de s'exprimer. Notre rôle, nous l'oublions trop souvent, ne consiste pas uniquement à dessiner ce qu'attend le maître d'ouvrage. Les architectes doivent aussi critiquer et proposer. Là où le concours imposait deux étages, nous en avons imaginé trois, en expliquant notre choix. Tout est possible si les concours ne sont pas figés".

On y vient lentement. Aujourd'hui, le Rectorat et le Conseil Régional ne fonctionnent qu'à partir de programmes dans lesquels on retrouve à chaque fois un architecte, assisté de quelques spécialistes connaissant bien le milieu auquel est destiné le projet. Un système admis par toute la profession et défendu par le Conseil Régional de l'Ordre des architectes.

"Mais comment accéder aux concours quand on démarre ?", se demande Dominique Santallier. Les maîtres d'ouvrage réclament beaucoup de références. Ce n'est pas évident pour les jeunes !". La solution ? S'associer notamment à une équipe déjà reconnue, suggère René Massot. "Qu'avons-nous à gagner dans ce type de projet où nous apparaissions seulement comme un nom sur un dossier ?", répondent beaucoup de jeunes archis. Sur le fond, qui pourrait leur donner tort ? Mais ce sentiment ne débouche pas sur une proposition solide. A moins d'imposer, dans chaque concours, une équipe, voire plus, de jeunes architectes, comme le préconise d'ailleurs la MIQCP, peut-on changer sérieusement les choses ?

Autre remarque, parfois acerbe, celle concernant les "éléphants" de la profession, qui ont tendance à sortir de leurs repères parisiens et à rafter les gros projets qui voient le jour en province, au grand dam de leurs confrères locaux, se plaignant à juste titre, semble-t-il, de jouer les seconds rôles. Les exemples se multiplient, y

compris dans la région, provoquant un sérieux malaise parmi les architectes.

Ils ne rejettent pas à priori la présence des équipes prestigieuses mais s'en prennent plutôt aux maîtres d'ouvrage qui ont tendance à ignorer les architectes locaux pour certains projets qu'ils veulent avant tout médiatiques. Fascination de la presse qui permettra d'associer leur nom à un grand projet d'architecture. C'est en tous cas ce qu'ils en attendent. "Les "grands projets" du Président ont amplifié largement le phénomène", constate Jean Estival.

Peut-on raisonnablement s'y opposer ? "Les architectes de

province sont souvent moins écoutés que leurs confrères de la capitale. Le parisianisme s'impose là aussi, regrette Dominique Santallier. A ce stade, l'architecture n'est malheureusement pas seule à être prise en compte". Phénomène de mode ? Claude Gaillard n'y voit pas que des inconvénients : "Le vedettariat tire vers le haut. A nous de rechercher un équilibre". Jean Estival non plus qui reconnaît l'effet d'entraînement que peut amener de temps en temps un grand nom de l'architecture. "Ne soyons pas tenté par un protectionnisme local et ne tombons pas dans un réflexe de pays sous développé ! Que le jury choisisse une star, pourquoi pas, mais conservons un peu de respect pour les autres et ne réservons pas seulement les petits projets aux architectes locaux !". Sera-t-il entendu ? Lui qui se démène pour être admis à des concours en dehors de son département et qui a le plus grand mal à s'imposer. C'est un combat difficile, pratiquement perdu d'avance quand une ville, un département ou une région souffrent d'un déficit d'image. Cela compte aussi pour un jury. Depuis quelques années, l'architecture contribue d'ailleurs à rehausser l'image d'une ville, par exemple. Comment expliquer la soudaine renommée de Nîmes, Montpellier, voire Lyon, sans les signatures de Foster, Bofill ou Nouvel ? La notoriété s'est emparée de certains architectes, au détriment des autres qui attendent des commandes.

## Tout le monde participe à la surenchère

L'avenir des concours ne se joue pas seulement à ce niveau. Cela compte certes, mais le mal vient aussi d'ailleurs. De ce qu'il faut mettre sur la table pour "séduire" le jury. Pas uniquement les références, mais le projet lui-même qui prend de plus en plus d'ampleur parce que tout le monde veut gagner - c'est naturel - en

grossissant démesurément l'emballage. Pas un architecte n'a oublié de citer le phénomène et par là même de le dénoncer, ajoutant timidement qu'il n'échappe pas à la règle. Règle, faut-il le rappeler, souvent encouragée par les maîtres d'ouvrage qui en réclament toujours plus. Comment contourner les faits ? Il y a bien la loi qui impose certaines règles mais on ne peut empêcher les dérapages.

"Pour choisir un architecte, le jury devrait seulement demander une esquisse, qui résume l'esprit du projet, mais pas plus. Pourquoi vouloir dessiner toutes les façades pour comprendre un projet ? Trois croquis suffisent, confie Claude Gaillard. Et les architectes devraient s'en tenir là. Nous allons en fait trop loin et nos agences passent trop de temps". Sous-entendu : le petit jeu revient trop cher et "participe - il ne mêche pas ses mots - à l'appauvrissement de la profession".

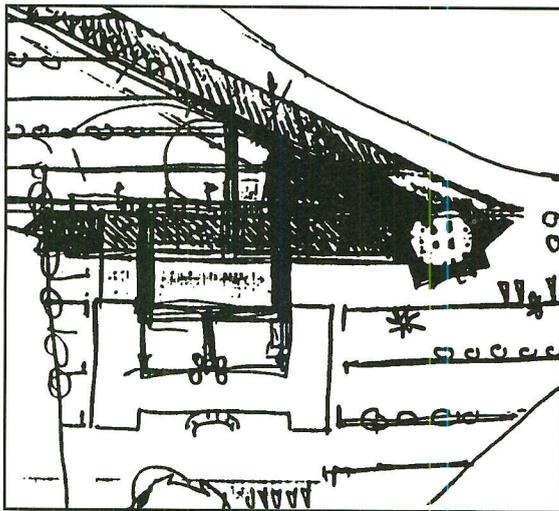
Patrice Vallat ne dit pas autre chose quand il souhaite "un cahier des charges raisonnable qui permette à l'architecte de réfléchir, au jury de saisir le geste et de retenir le meilleur. Pourquoi vouloir une Ferrari quand votre budget ne peut supporter qu'une 2CV ?". Allusion à peine voilée aux pratiques de certains maîtres d'ouvrage...

### Projet lauréat

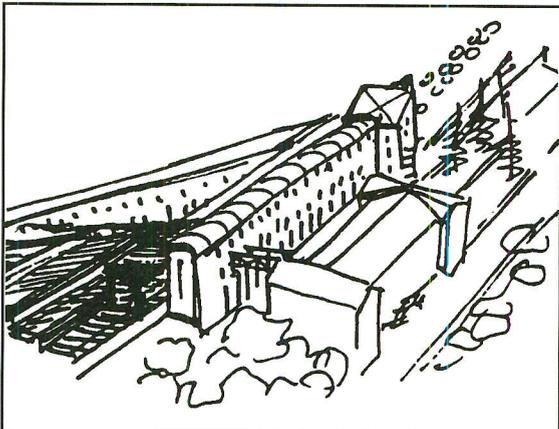
IUT de Chimie  
Le Puy-en-Velay

### Architectes :

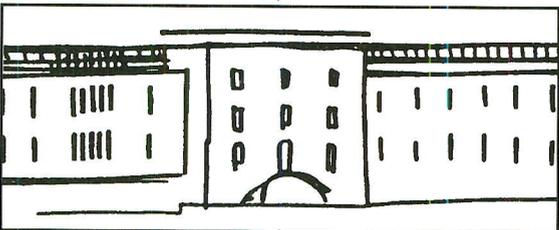
Patrice Vallat  
Raphaël Genova  
Christian Kock  
Serge Dupré



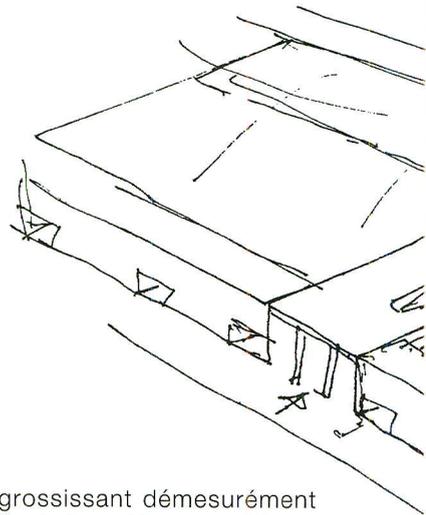
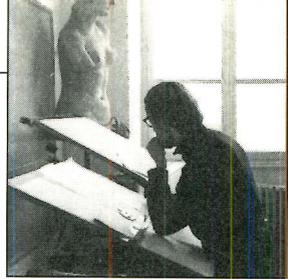
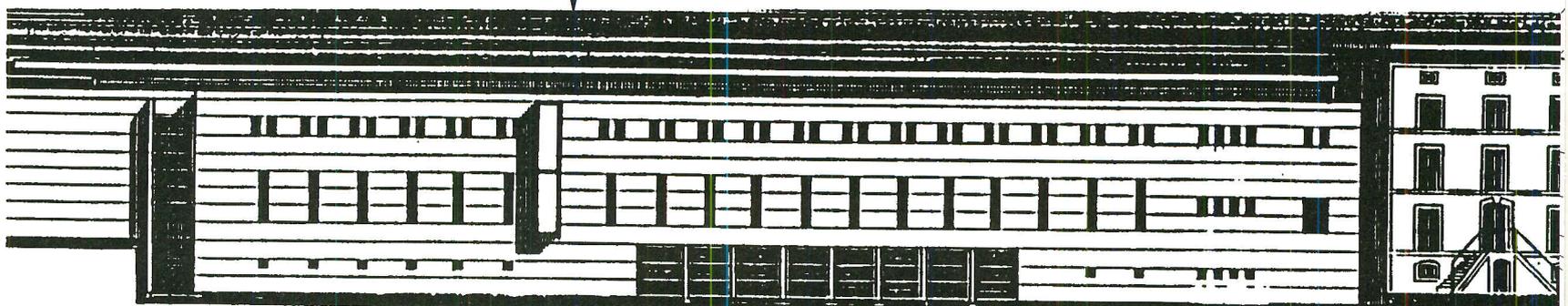
PLAN MASSE



PERSPECTIVE



FAÇADE



## Drôle de jeu

Entretien  
avec Francine Imholz

**FRANCINE IMHOLZ, ARCHITECTE-CONSULTANTE DE LA MIQCP (\*) DÉNONÇANT CERTAINES PRATIQUES ET LANCE QUELQUES IDÉES PLEINES DE BON SENS. SON ANALYSE.**

**Auvergne Architectures.** : *Face au système des concours, les architectes paraissent désabusés. Les critiques vous semblent-elles justifiées ?*

**Francine Imholz.** Je ne suis pas surprise. Actuellement, la situation devient plus difficile pour tout le monde. Dans un marché dépressif, il faut quand même survivre. Or le manque de projets pousse les architectes à se retourner vers les concours, qui peuvent représenter jusqu'à 80 % de leur activité. Un pourcentage sans doute trop important mais qui les pousse à gagner...

Que remarque-t-on ? Que les règles du jeu ne sont pas toujours appliquées. Devant le nombre de candidats, les maîtres d'ouvrage pratiquent une sélection qui peut paraître injuste. Dans certains cas, les dossiers sont rejetés parce qu'il manque une pièce ou parce qu'un document ne correspond pas parfaitement à la demande. On a même vu des candidatures annulées parce qu'elles avaient fourni un tirage photo plutôt qu'une diapo. Vous conviendrez avec moi que dans ces choix se glissent des considérations pour le moins mesquines.

**A.A.** : *Prétendez-vous alors, comme l'affirment certains de vos confrères, que les jeux sont faits d'avance ?*

**Francine Imholz.** Je ne suis pas aussi catégorique. Mais il n'en reste pas moins vrai que les maîtres d'ouvrage peuvent être influencés par leurs électeurs qu'ils connaissent bien. Comment éviter aussi les groupes de pression qui se manifestent de différentes façons ? J'ajouterai qu'ils réagissent souvent en fonction de la culture environnante. Et dans ce cadre-là, reconnaissons que les Français sont encore peu concernés par la qualité de l'architecture même si l'on sent ici ou là une approche différente, plus professionnelle.

**A.A.** : *Avec le système que vous décrivez, il n'y a pas de place pour les jeunes ?*

**Francine Imholz.** Trop peu. Les maîtres d'ouvrage veulent être rassurés et préfèrent retenir des équipes déjà reconnues. Ils ne prennent aucun risque. Le rôle de la MIQCP consiste justement à rétablir les déséquilibres, à défendre les meilleurs projets – et les jeunes architectes apportent souvent des idées originales, un geste intéressant et novateur car le concours reste pour eux un moyen de se lancer et d'enrichir leur carte de visite – face à l'étiquette des parisiens qui "descendent" aujourd'hui en province parce que les projets se raréfient.

Mais les maîtres d'ouvrages sont souvent sensibles aux "sirènes" de la capitale sans regarder forcément la qualité. C'est le nom qui prime. Or je suis persuadée, qu'en province, beaucoup d'architectes valent largement leurs confrères parisiens. Le système actuel des concours leur donne raison. Actuellement, les maîtres d'ouvrage vous demandent de les aider pour définir les critères mais rarement de juger. Les payeurs pèsent évidemment très lourds dans le choix final. Ils sont presque les seuls maîtres à bord. Et ce n'est pas la loi M.O.P. qui devrait changer profondément le cours des choses.

### Les remèdes existent

**A.A.** : *Quels sont les critères que vous défendez ?*

**Francine Imholz.** Ils sont nombreux : l'intégration du projet dans l'espace urbain, son fonctionnement, le choix et la mise en œuvre des matériaux par rapport à l'enveloppe financière, la fidélité au programme, l'intelligence du projet... Personnellement, je m'oppose aux modes auxquelles sont sensibles les maîtres d'ouvrage. Plus qu'aillieurs, peut-être, évitons le formalisme.

**A.A.** : *Voyez-vous un moyen d'améliorer le fonctionnement des concours ?*

**Francine Imholz.** C'est la place des architectes qu'il faut revoir. Ils ne sont pas assez nombreux. Laissons le choix à un jury professionnel. Cela éviterait la discontinuité que l'on observe dans le paysage. Voilà la réforme fondamentale qui permettrait enfin aux architectes de jouer pleinement leur rôle dans la société. Je n'accable pas les maîtres d'ouvrage, mais ils ne disposent pas toujours de tous les éléments pour juger. Nous sommes là pour les aider à choisir. Seulement voilà, combien d'entre eux écoutent nos suggestions ou comprennent la sensibilité du lauréat ? D'autres améliorations peuvent être

apportées. Afin d'éviter le jeu des influences, qui compte énormément dans un jury, le vote devrait être systématiquement anonyme au niveau du choix du projet. Il faudrait aussi s'en tenir à l'esquisse, comme le préconise la MIQCP. Mais nous assistons à une surenchère de la part des architectes, qui veulent à tout prix convaincre le jury. Surenchère facilement acceptée et même favorisée par le maître d'ouvrage. Cette tendance générale les conduit à dépasser largement la rémunération prévue au départ et à augmenter encore leurs difficultés. Combien de temps la profession pourra-t-elle encore supporter cette véritable inflation ?

**A.A.** : *La MIQCP a-t-elle les moyens de mettre un peu d'ordre ?*

**Francine Imholz.** Plus simplement, disons qu'elle apporte une sorte de garantie. Les confrères le savent bien – c'est eux qui ont élu les représentants à cet organisme –, ils ont l'assurance d'avoir en face d'eux un membre totalement indépendant, qui participe à des jurys dans des régions souvent éloignées de la leur. Nous exerçons un contrôle même si nous avons souvent le sentiment d'être isolés. A mon avis, la qualité passe par là. Mais, honnêtement, les barrières sont insuffisantes. J'ajouterai que notre rôle se limite aux constructions financées par l'Etat. Aucun maître d'ouvrage n'est tenu de nous appeler dans tous les autres cas de concours.

**A.A.** : *Malgré toutes ces critiques, restez-vous attachée aux concours ?*

**Francine Imholz.** Je ne vois pas d'autres solutions, sous réserve de les aménager et d'en améliorer le fonctionnement. Il n'y a pas que des inconvénients. Je prendrai un exemple : un projet est contractuel, il ne peut être modifié en cours de route sous la pression du maître d'ouvrage. A ce niveau, les cartes sont claires et les architectes n'ont aucune crainte à avoir. Mais le concours ne laisse aucune place à la discussion avec l'utilisateur, contrairement à ce qui se passe pour une commande directe. Cette absence peut être compensée par un programme rigoureux, ce qui semble de plus en plus être le cas aujourd'hui. Voilà un nouveau métier que les architectes ne doivent plus ignorer.

(\*) MIQCP : Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. Depuis sa création, elle s'est fixée un double objectif : favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité des constructions publiques. L'expérience acquise au fil des années lui permet de jouer un rôle d'autorité morale et de médiation. Elle contribue à l'évolution réglementaire de la commande publique d'ingénierie et d'architecture.

L'image en dit long sur l'état d'esprit qui règne parmi les architectes. "Pendant que nous travaillons pour des concours, nous délaissions les autres clients, déplore Patrice Vallat. Cela joue non seulement sur le compte en banque mais aussi sur le moral. Les maîtres d'ouvrage ont la chance de trouver encore des architectes qui se défontent, car la commande actuelle n'est pas florissante. Mais si nous continuons dans cette voie, alerte-t-il, les bons architectes délaieront les concours au risque de voir la qualité de l'architecture diminuer".

Pourront-ils encore longtemps participer à des concours qui mobilisent leur agence pendant des semaines sans être assurés de recevoir une rémunération à la hauteur de leur engagement ? La loi M.O.P. devrait corriger les abus et suivre les recommandations de la MIQCP. "Notre reconnaissance passe impérativement par notre droit à vivre, rappelle Jean-Pierre Espagne, au nom du Conseil Régional de l'Ordre des architectes. Trop souvent, on fait appel à nos services sans vouloir les payer normalement. En cas de désaccord avec →

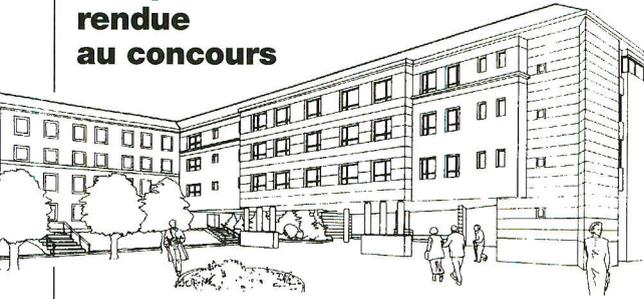
### Projet non lauréat

Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA) à Aubière

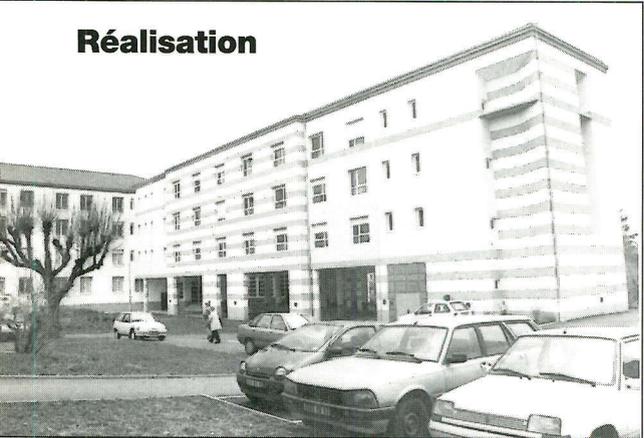
### Architectes :

André Bosser  
Claude Chavarot  
Claude Gaillard  
Jean-Claude Marquet

## Perspective rendue au concours



## Réalisation



### Projet lauréat

L'Hôpital Guy Thomas à Riom

### Architectes :

Patrick Léaud  
Jean-Pierre Rambourdin  
Vincent Rivoire

→ le maître d'ouvrage, nous lui proposons d'appliquer les recommandations de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques et, à défaut, notre Conseil se retire du concours et demande au Tribunal administratif de casser la décision".

Pas facile de se faire écouter. Il est vrai aussi que les situations se compliquent singulièrement avec la loi sur les paysages mise en place par Ségolène Royale, l'ancien ministre de l'environnement – et ce n'est qu'un exemple –, sans que les maîtres d'ouvrage n'en tiennent vraiment compte dans la rémunération qu'ils accordent aux candi-

dates. En les écoutant, on a pourtant l'impression que la cause a été entendue.

## Il arrive que le Conseil Régional de l'Ordre se fâche

"La vigilance du Conseil Régional de l'Ordre vise à ce que les concours se déroulent dans de meilleures conditions, note Jean-Pierre Espagne. Dans l'ensemble, le montant des indemnités serait à peu près respecté si les prestations demandées restaient au niveau de l'esquisse, ce qui est malheureusement assez rare". Résultat, il arrive que le Conseil Régional de l'Ordre se fâche. Certains propos aigres-doux, repris dans "Auvergne Architectures" en apportent régulièrement un témoignage vivant.

C'est oublier aussi les concours gagnés par les lauréats, à qui l'on demande ensuite de reprendre en partie le projet pour le peaufiner, et

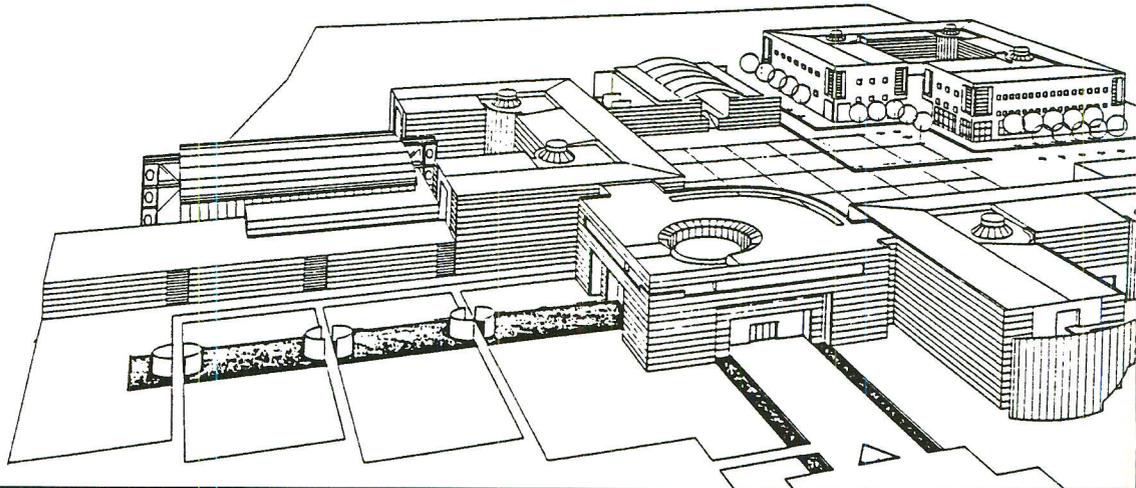
qui ne débouchent jamais, faute de rassembler les crédits suffisants. Pour une agence, il est impossible de s'y retrouver financièrement et elle rencontre alors les plus grandes difficultés à se rétablir. De tels exemples ne sont pas rares. Les récents décrets de la loi M.O.P. finiront-ils par y mettre un peu d'ordre ?

"Trop souvent, les architectes présentent leur candidature à tous les types de concours avec l'espoir d'être retenu de temps en temps, remarque encore Jean-Pierre Espagne. On perd alors de vue la raison même de ces concours : apporter la meilleure réponse au programme donné. N'a-t-on pas trop tendance à privilégier les moyens par rapport au fond ?". Sans doute. Mais les architectes ont-ils d'autres moyens pour prétendre au gâteau ? "Nous avons beaucoup de mal à maintenir une équipe solide, car il n'y a pas de continuité dans la commande publique, explique Claude Gaillard. C'est la dérégulation que l'on observe par-

tout comme pour le transport aérien avec les conséquences que l'on connaît".

Face à ce constat plutôt sombre, Jean Estival suggère à ses confrères de se spécialiser afin d'être plus performants dans un secteur. Un bon moyen, selon lui, d'acquiescer une réputation auprès des jurys, d'être retenu plus souvent et d'obtenir au bout du compte des commandes. Dans une certaine mesure, cela rassure les maîtres d'ouvrage. Le système, en tout cas, semble bien fonctionner au niveau des équipements hospitaliers, des écoles ou encore des musées. Une idée comme tant d'autres à ne pas sous-estimer.

(\*) Dans un programme de stage, le Conseil Régional de l'Ordre a déjà proposé une série de formations dans le domaine de la communication.



## Doute de charrette, charrette de doutes

par  
Jean-Paul  
Lanquette

**4** heures du matin. Où est le programme ? Sans doute enfoui là-bas sous le tas de croquis. Non. Panique. Rien, sous le tas n°1. Voir sur meuble blanc, tas n°2 : plan de masse, déchets divers, cafetière et filtres usagés... Toujours pas de programme.

On se calme... Dans six heures tout doit être au tirage et je voulais vérifier la surface des sanitaires du 2ème sous-sol. Comme si quelqu'un allait se préoccuper de ça, le 2ème sous-sol... Tout le monde s'en fout, mais pour la beauté du geste, je veux connaître la surface précise. M'enfin quoi, question d'honnêteté professionnelle.

Où est ce foutu programme ? Un mois qu'on le retourne dans tous les sens, surligné, annoté, dégrafé, photocopié, réagrafé, lu les lignes et relu entre les lignes et vice-versa. Je devrais le connaître par cœur, ne pas me poser de questions saugrenues à 4 heures du matin sur les surfaces de quelques chiottes dont pas un membre du jury ne s'inquiétera. Quoique... on ne sait jamais avec le jury. Les jurys ont la même capacité à poser des questions

bizarres que le programme à se planquer quand on a besoin de lui.

### VOILÀ QUE JE DEVIENS PARANO.

C'est le café de Muriel qui est trop fort : le café de Charrette, ça doit être fort, OK, mais le sien est à tuer un âne. Il te colle des palpitations cardiaques, des nœuds aux boyaux. Impeccable pour faire les hachures mais quand même la stagiaire, elle y va fort sur le kawa, d'autant qu'un projet complètement rendu en hachures et en morse, c'est illisible à 3 m.

Le jury est toujours assis au moins à 3 m. Toi t'es debout devant avec ton panet. Tu causes dans ton costume d'Archi, mi-négligé-sportwear-sympa-décontracté, mi-jeune-loup-affuté-et-performant, prêt à diriger (gérer ?) la suite des opérations de main de maître.

Tu causes et tu t'cramponnes à tes arguments massus : on est les meilleurs, oubliez tout ce que vous avez vu avant et tout ce que vous allez voir après, la seule réponse intelligente, c'est la nôtre. Voilà enfin le bon parti, c'est évident. Regardez cette accroche, le traitement

pertinent de cette pénétration, cette rotule, cette articulation et cette expression des volumes en osmose avec le contexte bâti...

C'est là que le mec te demande pourquoi il manque 15 parkings ? Le traître, le briseur d'enthousiasme, le casseur de rêve, le mec devant un Picasso qui demande d'où viennent le cadre et la ficelle qui est derrière. Alors là, t'as envie de t'asseoir et de pleurer, de lui poser la main sur l'épaule et de lui dire que tu es un artiste. T'as envie de balancer un coup de pied dans tout ce baratin creux d'avant, et de lui dire que c'est comme ça que tu l'as senti à la première minute ou à la deuxième visite sur le terrain, à la huitième lecture de ce foutu programme.

"Je l'ai senti. Tu peux comprendre ça, toi le traître laborieux, obsédé du stationnement ?" Mais le traître reste assis à sa place et toi devant ton panet tu bredouilles bêtement en attendant le renfort des copains en retrait. Tu attends l'arrivée de la cavalerie, crucifié par les flèches de l'idiot sur le papier vertical.

Où est ce programme ? Il ne faut pas qu'il me coince ce coup-ci : "et les sanitaires du 2ème sous-sol ?" Alors là mon index triomphant se posera sur la petite chiure du coin en bas à gauche, je le fixerai droit dans les yeux, olympien, comme le type qui maîtrise parfaitement le sujet. Il sera rassuré, baissera les yeux sur ses notes comme un bon élève et je le regarderai avec la bienveillance du grand architecte. Jamais plus on ne me posera de question idiote... Peut-être... sauf si on a oublié autre chose.

Pourquoi l'affreux doute, alors que dans 6 heures, non 5 heures 1/2 maintenant, tout sera joué. J'en ai connu qui plaquaient tout la veille du rendu, mais c'était à l'école. Et si nous nous étions complètement plantés, perdus, fourvoyés dans ce foutu programme qui ne veut pas dire ce qu'il a dans le ventre ? Et si le parti était mauvais ?... Il me faut le programme. Je t'en prie, sort de ta cachette.

Je lève les yeux ; Catherine termine sa planche péniblement, Charrette. La Charrette, c'était quand les ateliers du Quartier Latin attelaient les nouveaux à



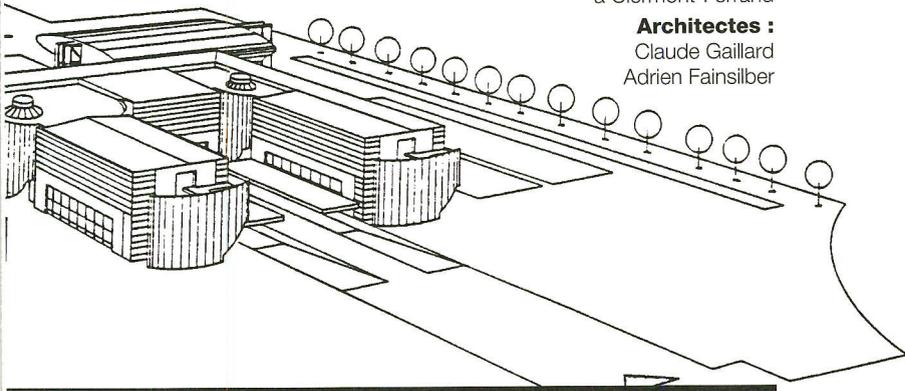
**Plutôt qu'un long discours,  
certains architectes ont préféré s'exprimer  
sur la loi M.O.P. à travers ce dessin.  
Eloquent...**

**Projet non lauréat**

Lycée technique  
La Fayette  
à Clermont-Ferrand

**Architectes :**

Claude Gaillard  
Adrien Fainsilber



une charrette à bras pour amener les anciens et leur panet à la "Melpo" le jour des grands concours.

**J'AI JAMAIS CONNU L'ENTHOUSIASME** des rendus grandiloquents à l'aquarelle, du séchage à la lampe à souder (par derrière évidemment) mais cette nuit je sens le poids des brancards sur mon échine. Une fois, je me suis endormi sur un trait de coupe, un gros, un épais à la 1,2 (prononcez un deux), le machin planté vertical, immobile contre la lame de té, bavant pendant 1/2 heure de silence ou les autres se taisent, un peu envieux, bercé par le ronron de la radio qui crachotte gentiment sur un coin de planche.

Heureusement, il y a le kawa de Muriel. Après les côtes, queues et oreilles de cochon arrosées de beaujolpif ou de côtes (du Rhône celles-ci), ça aide à tenir. Le cochon bien gras, bien que pire ennemi du calque, est le meilleur allié de l'Architecte en charrette, avec le café de Muriel bien sûr. Quelle drôle d'idée elle a celle-là de vouloir être architecte. Elle a pourtant tout pour être

heureuse. Je déconne. La paranoïa me reprend.

Il est beau ce projet, il est bien venu après quelques hésitations et des kilos de calque. Il s'est construit tout seul, malgré nous, dans la joie et l'excitation, toutes les pièces du programme se sont polies, des chromosomes bien dressés. Un bon parti, un programme génétique génial dont la rigueur, la clarté, nous ont tous aveuglés. Aveuglés, tous partis dans la direction qui nous paraît la bonne, une impression qui devient une certitude, une sensation ténue qu'il faudra défendre devant le traître.

Où est ce foutu programme ? Il est épais de 20 pages, il y manque 2 agrafes, la page de garde et la dernière page où il n'y avait quasiment rien d'important. Il est crado, froissé, taché... mais VITAL. 5 heures du matin. Le coup de pompe passe. Muriel propose un autre café (la garce !), Catherine allume une cigarette, Daniel s'ébroue, la radio s'anime. Je vais aller voir si le programme n'est pas resté sous le pot de cornichons, il me semble l'y avoir mis pour pas faire un rond sur le bureau.



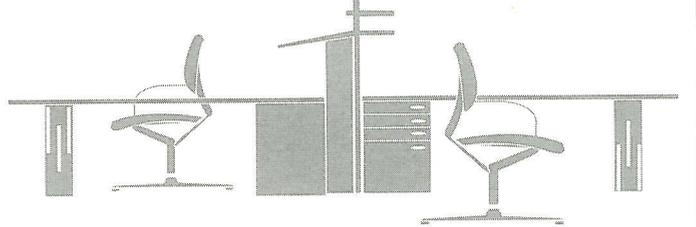
# R. CONSEIL

## VOTRE PARTENAIRE

### CRÉATION

### RÉALISATION

### IMPLANTATION



COLLECTIVITES  
RESTAURATION  
SCOLAIRE

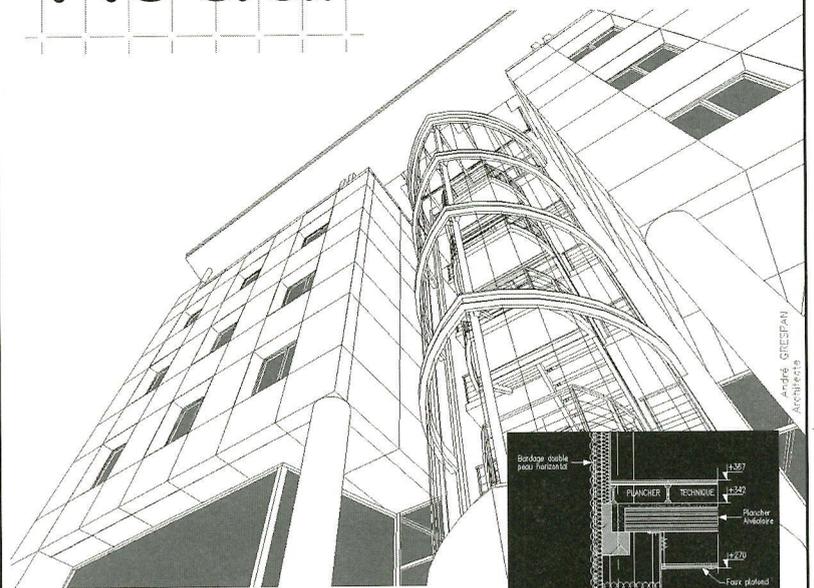
HEBERGEMENTS  
MOBILIER SUR MESURE  
CLES EN MAIN



Tél. 73 84 83 95 - Fax. 73 84 80 39  
10, rue Dieudonné Costes - 63800 COURNON

nodal

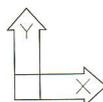
Bureau de dessin



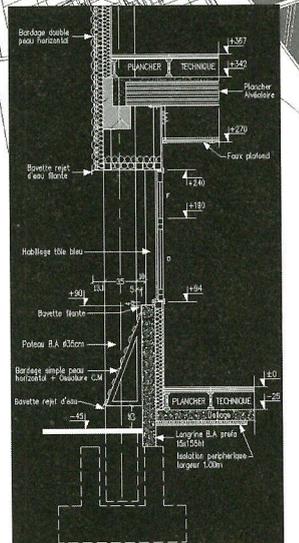
Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : plans et détails, de l'avant-projet à l'exécution ; perspectives, images de synthèse.

Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits :

**Contactez-nous !**

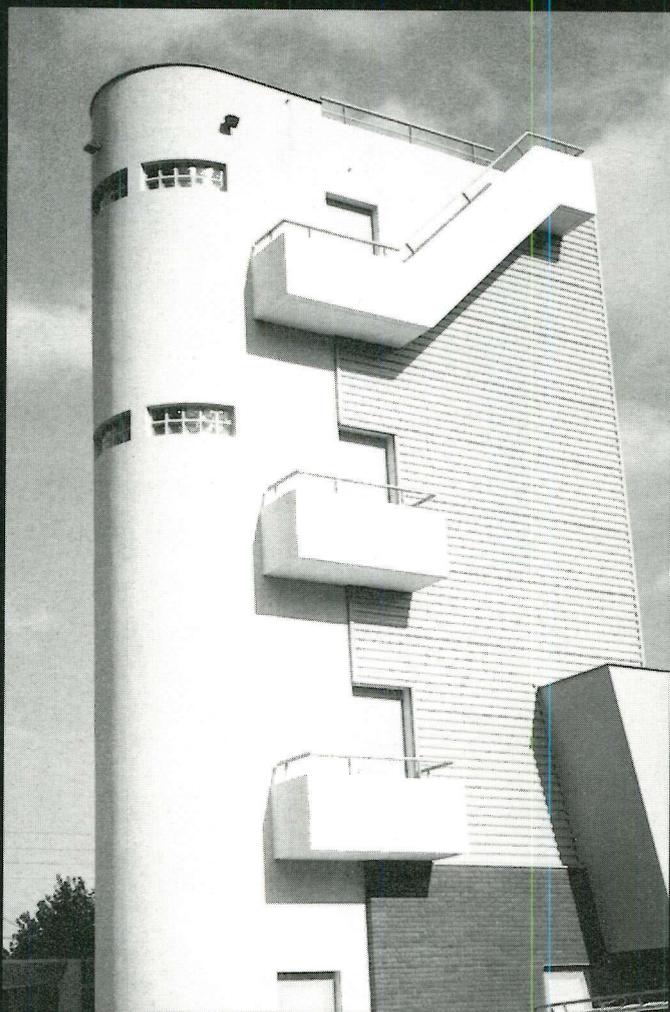


11 avenue Léonard De Vinci  
Parc Technologique de La Pardieu  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 73.27.61.88 - Fax 73.28.08.50



# Une caserne de pompiers

Chamalières



**D**ans ce programme, d'un montant de 5 millions de francs, les architectes ont pris en compte trois données pour organiser les volumes et choisir les matériaux.

Ils ont voulu que ce projet :

- S'intègre au quartier, étant situé juste en face de la gare Royat-Chamalières, et repose sur un mur imposant, vestige des grands travaux du chemin de fer, qui borde le boulevard Gambetta.

- Fonctionne autour de la cour de service, en privilégiant les accès.

- S'appuie sur la tour d'entraînement, véritable point de ralliement, pour identifier de loin le bâtiment. C'est l'image volontairement traditionnelle de la caserne des pompiers, que l'on appelle aujourd'hui "centre d'intervention".

«Rien n'a été fait pour imposer le silence à un projet bavard, expliquent les architectes. La tour est lisse comme une cheminée ou la tour de contrôle d'un porte-

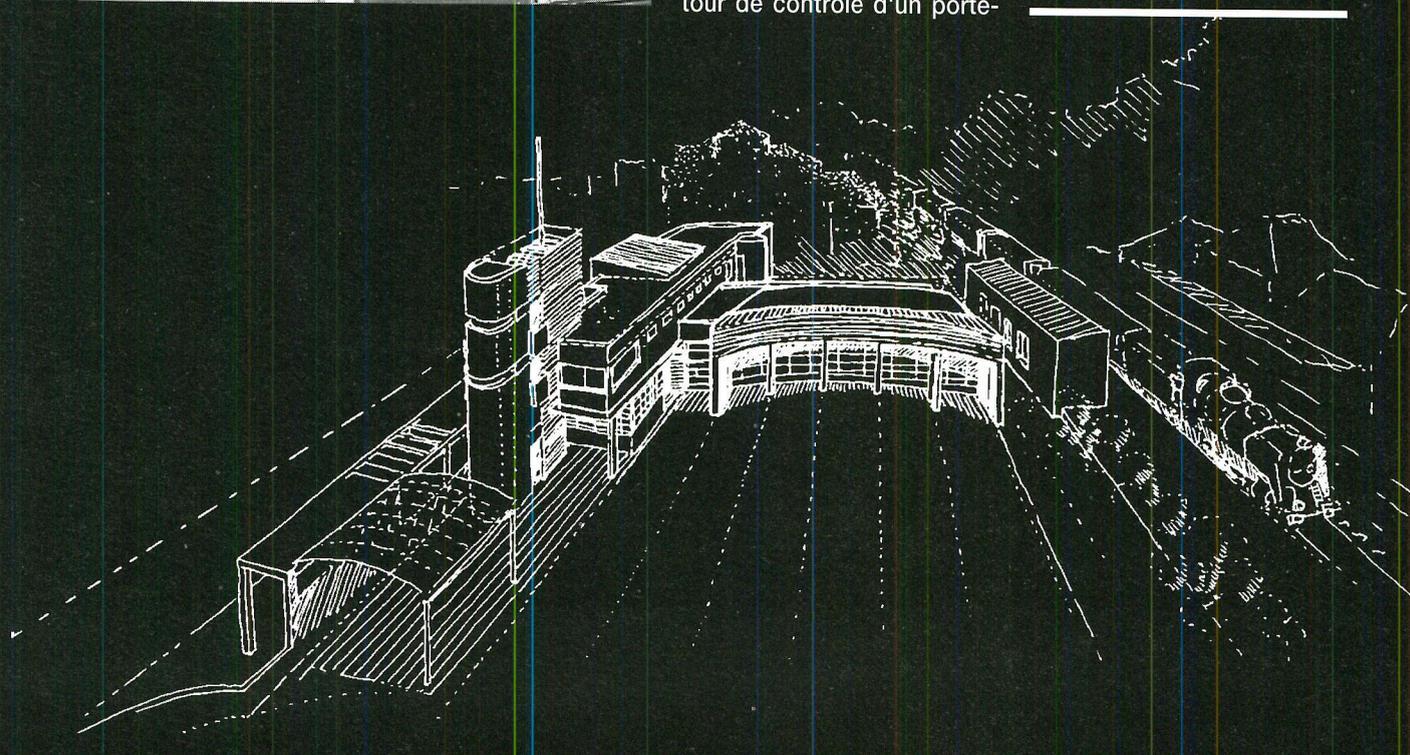
avion, les fenêtres sont parfois des hublots, les coursives sont celles d'un vaisseau. Enfin, les symboles propres à la fonction complètent la lecture mythique de l'ensemble : les camions rouges si particuliers et les hommes casqués ajoutent aux constructions l'animation ludique dont chacun de nous porte au fond de lui les souvenirs magiques rattachés à l'image du "pompier" porteur de valeurs morales incontestées : c'est ainsi que ce bâtiment affirme son rôle de bâtiment public dans l'inconscient collectif, point de repère sécurisant et prononcé, à la fois intégré et exagéré».

#### Architectes :

SCP Architecture : Jean-Paul Reuillard, Pierre Fonvielle, Patrick Borderie.

#### Maître d'ouvrage :

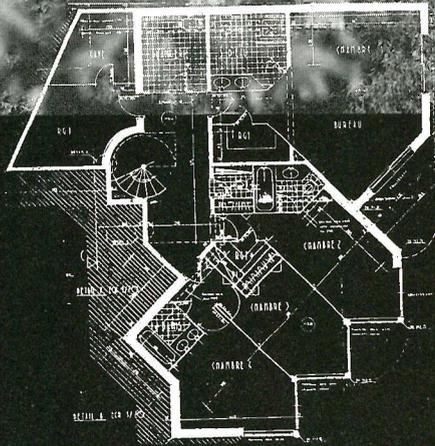
Ville de Chamalières.





# Une villa en éventail

C h a m a l i è r e s



**P**our réaliser cette villa de 230 m<sup>2</sup> habitables, l'architecte a dû jouer avec les contraintes du terrain, en raison de son accès par le haut, de la pente, de sa faible largeur et de l'exposition.

Il a voulu que cette maison soit largement ouverte sur Clermont-Ferrand et la plaine, en prenant le parti archi-

tectural de la disposer en éventail afin «d'augmenter la longueur des façades et d'utiliser au mieux la faible largeur du terrain», explique-t-il. A cela s'ajoutent une verrière et des points de lumière pour apporter un éclairage aux parties enterrées.

La topographie a conduit à implanter les pièces de jour à l'étage supérieur et les

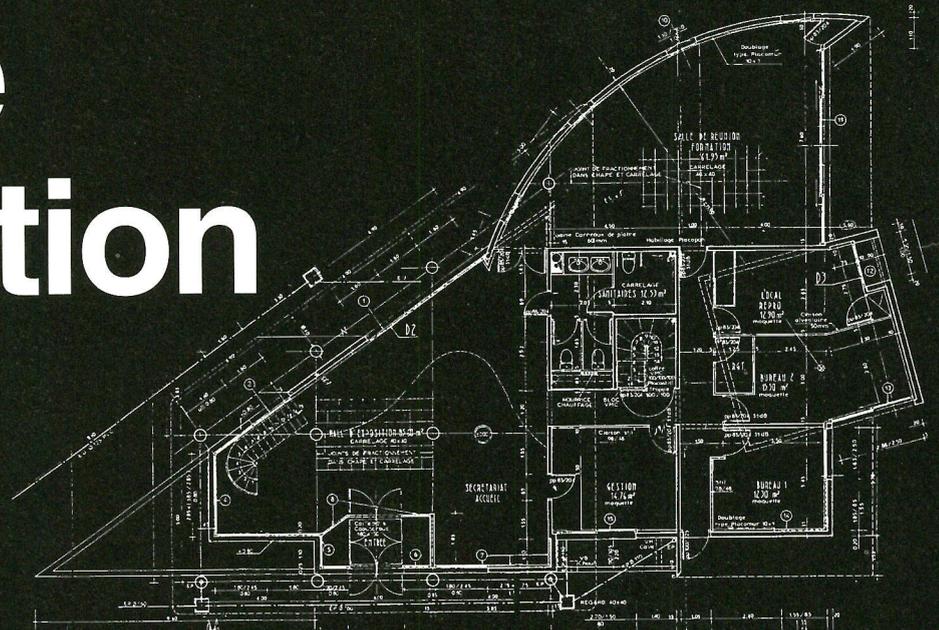
pièces de nuit à l'étage inférieur, au niveau du jardin. Ainsi, toutes les pièces sont orientées autour d'un vestibule largement éclairé. Quand au séjour, il bénéficie d'une orientation panoramique.

**Architecte :**  
Dominique Gendre.

# Un centre d'information

B e a u m o n t

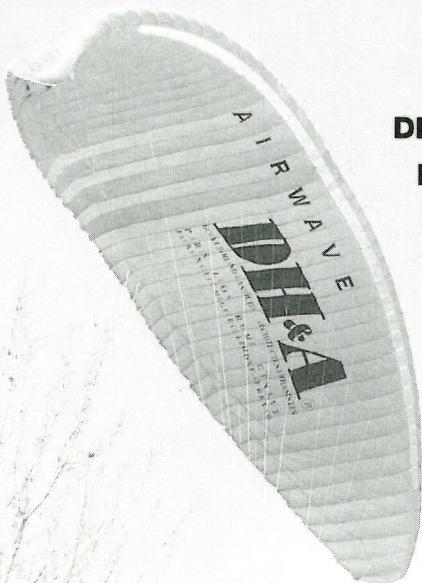
**P**our le centre "Satellis Soins", de 400 m<sup>2</sup>, installé à Beaumont, l'architecte a pris comme principe constructif l'utilisation de voiles et de poteaux porteurs en béton, laissés brut de décoffrage ou bouchardés, supportant une couverture métallique. Ce bâtiment sert de lieu de réunion, d'information et de formation pour les professionnels donnant des soins para-hospitaliers.



**Architecte :**  
Jean-Paul Cristina (Atelier Square)  
**Maître d'ouvrage :**  
S.C.I. Rond-Point du Montant

# Eric Sauzède

## La passion d'Icare



**DEPUIS TOUJOURS, ERIC SAUZÈDE VOULAIT "ÉCHAPPER" À LA TERRE, UNE ENVIE QUE SON PÈRE LUI A TRANSMISE TRÈS TÔT. IL N'A PAS TROUVÉ MIEUX QUE LE PARAMOTEUR, UNE NOUVELLE DISCIPLINE SPORTIVE, POUR S'ENVOLER ET VOIR LE MONDE AUTREMENT. PORTRAIT D'UN PASSIONNÉ.**

**Comme Cadet Rousselle, Eric Sauzède a trois maisons : la sienne à Vichy, le cabinet Douat Harland et associés à Clermont et son paramoteur pour découvrir le monde.**

Quitter sa planche à dessin et s'envoler, c'est la passion que nous avons tous ressentie un jour ou l'autre. Léonard de Vinci, le premier, avait imaginé une machine pour ressembler à un oiseau. "Voler au-dessus des nuages donne des sensations fabuleuses", avoue Eric Sauzède, ce jeune architecte clermontois. D'autres s'enfoncent dans la mer pour suivre les dauphins. Lui préfère regarder la terre vue du ciel. Mais comment lui est venue

cette passion ? Car c'en est une, forte, dévorante, obsédante même. Par son père sans doute, qui lui a transmis le virus. Eric Sauzède s'habitue à voler sur un planeur, quand il n'était encore qu'étudiant en architecture. Mais il a le sentiment de passer trop de temps à terre et pas assez là-haut ! Trop de préparation et pas assez de liberté. "Comme les enfants, se souvient-il, je voulais que ça marche tout le temps, sans personne".

Jusqu'au jour où il découvre un autre moyen de satisfaire son envie, le paramoteur, un engin fantastique qui ne demande aucune préparation, en fait, un parapente fonctionnant avec un petit moteur, qui se glisse facilement dans le coffre d'une voiture et qui exige seulement quelques mètres pour décoller et atterrir. Enfin, un sport tout nouveau, car c'en est un, qui date seulement de quelques années. Un sport qui ne compte que quelques centaines de licenciés en France, le pays d'origine, mais qui attire aujourd'hui de plus en plus d'aficionados en Europe. Un sport solitaire, qui requiert peu de moyens puisque l'investissement ne dépasse pas celui d'une petite moto. Tous ses moments libres, Eric Sauzède les consacre à cette passion dévorante. "Le samedi, je regarde le temps en me levant, parce que j'ai toujours en tête le paramoteur", reconnaît-il. Et, pendant que l'on préparait les fêtes de fin d'année, lui s'appropriait à traverser la France par étapes, du Mont Saint-Michel à Sète, en survolant les châteaux de la Loire, la chaîne des Volcans, les gorges du Tarn, le parc des Cévennes, bien assis dans sa drôle de machine. Le moyen providentiel de découvrir autrement les belles demeures, les endroits inaccessibles par la

### Les nouveaux aventuriers

route, l'urbanisme d'un pays redécouvert avec un autre œil.

C'est l'aboutissement d'un rêve d'enfant qu'il a su maîtriser au fil des années. Qu'il a réussi aussi à faire partager à sa petite famille. En décembre, sa fille, âgée seulement de 5 ans, a vécu avec enthousiasme son baptême de l'air, le premier en biplace, et sa femme a suivi les mêmes traces, en devenant la seule compétitrice en paramoteur. "Ce vice prend pratiquement toutes mes vacances", constate Eric Sauzède, ne gardant en fait qu'une grosse semaine pour son entourage.

Cela l'a conduit en Islande, voilà quatre ans, pour un magazine qui s'intéressait à ce nouveau passe temps. Il en a ramené des images magnifiques et gardé des moments inoubliables. Le voyage, pour lui, ne se

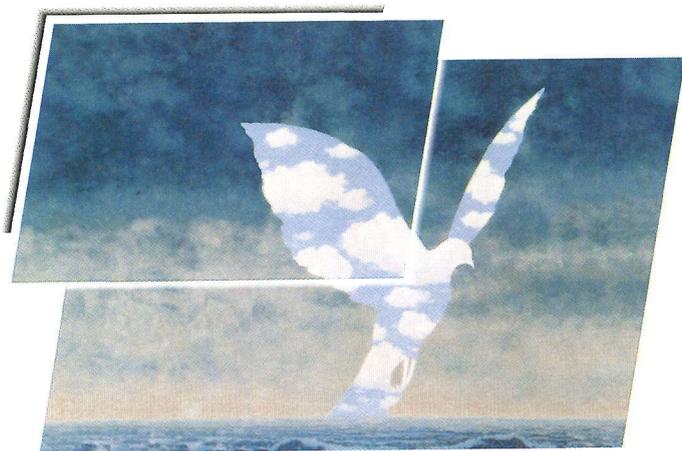
conçoit pas autrement. Pour tous ces nouveaux aventuriers du ciel, le monde n'a plus de limite. Seul le manque de temps les freine encore dans cette soif de découverte, de bonheur et d'absolu. Mais en ont-ils toujours conscience ?

La compétition lui a permis aussi de voyager un peu partout en Europe. En quelques années, Eric Sauzède a gravi toutes les marches du podium, en devenant le premier champion d'Europe de paramoteur, en Tchécoslovaquie. Classé en tête de trois épreuves sur neuf en navigation et maniabilité, il s'est imposé finalement au classement général au prix "d'une condition physique correcte et d'un mental fort, car un titre, dit-il, n'est jamais acquis. Il faut se concentrer jusqu'au bout".

Précision, observation mais aussi calcul restent à ses yeux les trois ingrédients obligatoires pour réussir dans cette discipline. Il en oublie une : la volonté que l'on discerne à travers tous ses récits. Quand il a dû, par exemple, affronter, en Espagne, les "sorcières", ce courant d'air chaud chargé de sable, semblable à une tornade, qui l'a malmené dangeureusement. "Jamais, lâche-t-il avec agacement, nous n'aurions dû concourir ce jour-là. Je tiens à devenir un vieux pilote...".

Ou encore, quand il se prépare minutieusement à rencontrer, cette année, les plus grands pilotes de la spécialité aux prochains championnats du monde, en Pologne.

Il sait que l'enjeu sera difficile. Ses principaux concurrents ? Les Allemands, les Italiens et bien entendu les Français, les meilleurs actuellement dans cette discipline. Sa recette, magique jusqu'ici, tient en un mot : voler le plus souvent possible. En vue de cette épreuve prestigieuse certes, mais aussi par goût, tout simplement. "Je suis toujours celui qui vole le plus longtemps, répète-t-il avec gourmandise. J'aime rester en l'air. Connaissez-vous un moment plus intense que planer sans moteur, lorsque le ciel vous accepte ?". Les mots ne sont pas trop forts : il y a du Saint Exupéry dans cette homme-là. 



## *Conditionnement d'ambiance : une nouvelle dimension dans l'entreprise.*

Régulation de la température en toutes saisons, propreté et renouvellement de l'air, confort acoustique, environnement esthétique, autant d'attentes auxquelles répond aujourd'hui le *Conditionnement d'ambiance*.

Avec un ensemble de solutions issues de trois techniques électriques (climatisation réversible, plafond rayonnant et plancher chauffant, le *Conditionnement d'ambiance* c'est aujourd'hui la confluence du mieux-être et du mieux-faire dans l'entreprise.

EDF GDF SERVICES CLERMONT-FERRAND - Tél. 73 34 55 55



## 60 ans d'expérience auprès des collectivités locales



*Mettre en valeur  
le passé*



*Bâtir  
pour demain*

# observatoire des concours

Date	Objet du concours	Maître d'ouvrage	Coût d'objectif TTC	Représentant Ordre des Architectes	Equipes admises à concourir	Equipe lauréate
20-10-93	<b>CONDAT-EN-FENIERS</b> Restructuration et extension de l'Hôpital	Hôpital rural de Condat-en-Feniers		Ameil D.	Atelier Z / Lachaize - Lescher / Marot	
27-10-93	<b>MOULINS</b> Aménagement de la zone de l'Etoile : Construction : - IUT - Laboratoire départemental d'analyse - Bureau départemental de la Qualité de l'eau	Conseil Général de l'Allier		Combronde	Kergrohenn - Esteves - Bourdiel / Aujames - Perrin - Recoules - Marol / Faye - Hoeltgen	<b>Kergrohenn - Esteves - Bourdiel</b>
23-11-93	<b>CLERMONT-FERRAND</b> Hôtel-Dieu Surélévation du bâtiment services techniques et travaux annexes pour le nouveau service de réanimation adultes	C.H.U. Clermont-Ferrand	<b>Travaux 18 MF</b>	Berger	Espinasse - Massucco - Massot - Decaris / Gaillard - Bosloup - Ravoux / Léaud - Tambourdin - Rivoire / Mortemard de Boisse - Frappat - Chavarot / Tanier - Touya	<b>Espinasse - Massucco - Massot - Decaris</b>
06-12-93	<b>ST-OURS-LES-ROCHES</b> Construction du Centre Européen du Volcanisme	Conseil Régional d'Auvergne	<b>130 MF</b>	Espagne	Douat - Harland et Associés / Criani / Wilmotte - Berger - Manaud / Bofill / Hollein - Atelier 4	
11-01-94	<b>LA CHAISE-DIEU</b> Construction d'une Maison d'Accueil pour personnes âgées d'une soixantaine de lits	Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Loire	<b>15 MF</b>	Lanquette	Fabre / Fuzet - Faget / Mazoyer - Gouzien	<b>Fabre</b>
13-01-94	<b>LE PUY-EN-VELAY</b> Réalisation d'une salle de gymnastique Stade Charles Massot	District du Puy-en-Velay	<b>Travaux 10,5 MF</b>	Combronde	Duverger / Vallat Genova / Berger G. / Mazoyer	

## carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux confrères récemment inscrits au Tableau :  
Gérard Guyot  
d'Asnières de Salins,  
Claude Perron,  
Yves Pierrelvein.

Toutes nos félicitations à :

- François Descœur élu à la Présidence de la section Puy de Dôme de QUALIBAT,
- Louis Geneste élu à la Présidence de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Puy de Dôme,
- Guy Soulier élu à la Présidence de l'Union des Ingénieurs Conseils Thermiciens Auvergne Limousin.

Jacky Debruc remplace André Adam dans les fonctions d'adjoint au Directeur Régional de l'Équipement Auvergne. André Adam a quitté ses fonctions pour exercer de nouvelles missions au sein de l'Inspection Générale Bretagne-Pays de Loire.

## annonces

### DEMANDES D'EMPLOI

#### Architectes

Dumont V. - 61.26.88.79  
Merle J.F. - (1).47.09.38.03.  
Rey G. - 61.40.02.06.  
Roche S. - 73.92.96.43.

#### Comptables

Valentini B. - 73.36.63.22.

#### Dessinateurs

Barbera Y. - 71.61.42.18  
Coudreau M. - 73.61.96.66.  
Estèves V. - 63.67.08.12.  
Passat J.N. - 73.92.14.58.  
Siméon P. - 73.36.19.82.  
Valade M. - 73.39.58.43.

#### Dessinateurs/projeteurs

Reynaud F. - 73.89.58.08  
Rossignol A. - 73.29.91.34.

#### Diplômables

Birkenkopf J. - 73.92.01.04.  
Bourdelle C. - 73.90.26.25.  
Montrone - 73.61.72.56.  
Michard I. - 73.35.33.04.  
Valarcher D. - 73.90.70.90.

#### Inspecteur de Travaux

Geaix P. - 73.38.49.80.

#### Secrétaires

Fest E. - 73.93.94.60.  
Garde M. - 73.25.04.10.  
Jeambrun C. - 73.34.16.56.  
Loubat M.P. - 73.24.41.92.  
Merle M. - 73.83.27.25.

#### Technicien Economiste de la Construction

T.C.E. (B.T. Egletons) 23 ans, 1 an d'expérience dans entreprise plâtrerie-peinture-revêtement.  
Recherche poste dans B.E.T. cabinet d'architecture ou entreprise.  
Disponible immédiatement.  
Tél. : 73.61.69.89.

#### Divers

Charletoux C. - 73.90.18.29. (PAO).  
Da Silva Antunes V. - 73.25.26.80.  
Redon J.C. - 73.91.80.37.

### VENTE

**Vds GR x 400 Roland**, format A0, prix à débattre.  
73.93.94.50.

**Vds Machine à Tirer les plans en continu + table**, prix intéressant. Urgent.  
73.38.25.85.

**Transmettre vos annonces au secrétariat du Conseil de l'Ordre**  
Fax 73 34 39 09

Le Secrétariat de l'Ordre est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (C.V., etc.).

ANNÉE 1993

### Observatoire des Concours auxquels a participé le Conseil Régional Auvergne de l'Ordre des Architectes

<b>Nombre de concours :</b>	42	Communes (district, syndicat...)	6
dont consultations sur dossier :	27	Organismes HLM :	17
<b>Nombre de concours par département</b>		Centres hospitaliers :	4
Allier :	12	Autres :	0
Cantal :	5	<b>Nombre de concours/ Type d'Ouvrages</b>	
Haute-Loire :	6	Scolaires-Universitaires :	9
Puy-de-Dôme :	19	Médical :	4
<b>Nombre de concours/ Maîtres d'Ouvrages</b>		Sports & loisirs :	4
Etat :	7	Logements :	13
Conseil Régional :	6	Bureaux-industries :	4
Conseils Généraux :	2	Etudes d'urbanisme :	2
		Autres :	6

## brève

### Une scénographie originale

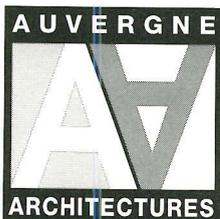
Pour l'exposition sur l'or, la Maison de l'Innovation a retenu des architectes clermontois pour concevoir la scénographie. Il fallait expliquer le parcours que suit le métal, de la galerie de mine, qui a été reconstituée, jusqu'à l'usine de traitement et aux utilisations, c'est-à-dire de "L'ombre à la lumière", le titre de l'exposition.

\* Jusqu'au 18 mars, Maison de l'Innovation, 22, place Delille, Clermont-Ferrand.

#### Scénographie :

Catherine Haas, Antoine Canet/Sextant Architecture.

## Je m'abonne à



**Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 50 francs.**

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 50 F ou 90 F pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne  
40, boulevard Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand

Nom .....  
Société ou Organisme .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Date ..... Signature



**weber et broutin**

la marque des professionnels

**le guide  
weber et broutin  
1994**

*De nouvelles solutions  
pour la rénovation !*

le guide weber et broutin 1994

**weber et broutin**  
la marque des professionnels

préparation des sols

scellés et remplissages des carreaux

pose des carreaux

scabots et remplissages de façades

lactation électrique pour l'extérieur

nettoyage et protection

**Service commercial régional**

Zone industrielle, CD 518 - HEYRIEUX

Tél : 78 40 07 83 - Fax : 78 40 08 60

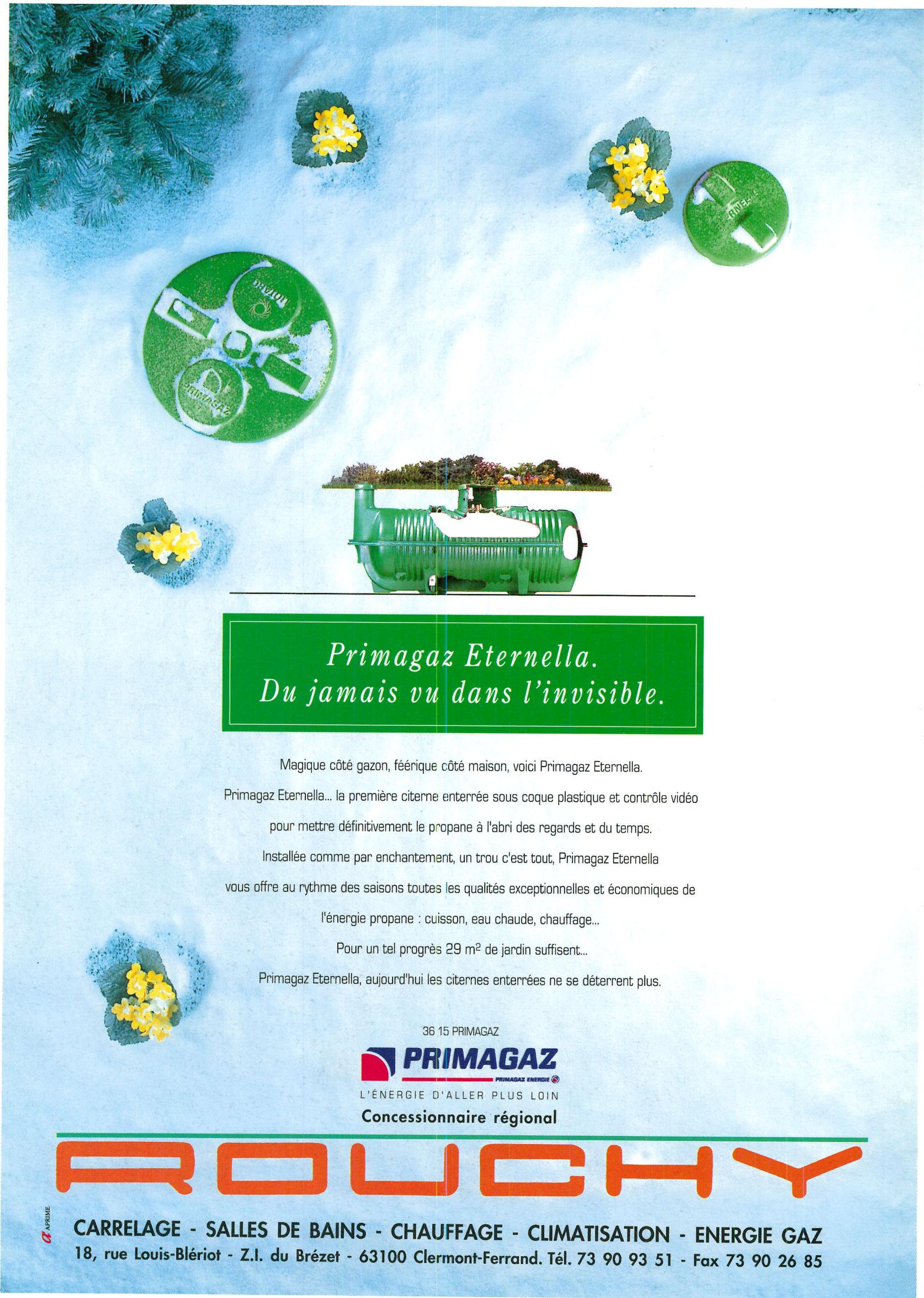


**Le spécialiste de l'ascenseur  
en immeuble existant**

Compagnie Générale d'Applications Ascenseurs - Agence Loire-Auvergne  
35, rue du Pré la Reine - 63100 Clermont-Ferrand - Tél. 73 90 72 89 / Saint-Etienne - Tél. 77 93 60 61

**C.G.2A**





*Primagaz Eternella.  
Du jamais vu dans l'invisible.*

Magique côté gazon, féérique côté maison, voici Primagaz Eternella.

Primagaz Eternella... la première citerne enterrée sous coque plastique et contrôle vidéo pour mettre définitivement le propane à l'abri des regards et du temps.

Installée comme par enchantement, un trou c'est tout, Primagaz Eternella vous offre au rythme des saisons toutes les qualités exceptionnelles et économiques de

l'énergie propane : cuisson, eau chaude, chauffage...

Pour un tel progrès 29 m<sup>2</sup> de jardin suffisent...

Primagaz Eternella, aujourd'hui les citernes enterrées ne se déterrent plus.

36 15 PRIMAGAZ



L'ÉNERGIE D'ALLER PLUS LOIN

Concessionnaire régional

**AROUCHY**

**CARRELAGE - SALLES DE BAINS - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - ENERGIE GAZ**  
18, rue Louis-Blériot - Z.I. du Brézet - 63100 Clermont-Ferrand. Tél. 73 90 93 51 - Fax 73 90 26 85